

# UNE BASE DE DONNÉES SUR LES RECETTES FISCALES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE, 1980-2010

Mario Mansour

De Boeck Supérieur	« Revue	d'économie	du dévelo	ppement »
--------------------	---------	------------	-----------	-----------

2014/3 Vol. 22 | pages 99 à 128

ISSN 1245-4060
ISBN 9782804191832

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2014-3-page-99.htm

Pour citer cet article :

Mario Mansour, « Une base de données sur les recettes fiscales en Afrique subsaharienne, 1980-2010 », Revue d'économie du développement 2014/3 (Vol. 22), p. 99-128.

DOI 10.3917/edd.283.0099

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur. © De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Une base de données sur les recettes fiscales en Afrique sub-saharienne, 1980-2010

A Tax Revenue Dataset for Sub-Saharan Africa: 1980-2010

Mario Mansour\*

Cet article présente une base de données unique sur les recettes fiscales en Afrique sub-saharienne. Sa nouveauté réside dans le niveau de détail qui est fourni sur les sources de recettes fiscales pour un grand nombre de pays (41) et sur une longue période temporelle (1980-2010). L'article décrit la construction de la base, tout en identifiant les problèmes liés aux statistiques de recettes fiscales en Afrique sub-saharienne, et en suggérant de possibles améliorations. Une analyse graphique souligne l'évolution du niveau des recettes dans le temps et suivant trois dimensions : les niveaux de revenus, l'importance relative des recettes fiscales issues des industries extractives, et les blocs commerciaux (zones de libre-échange et unions douanières). Disponible sur www.ferdi.fr, la base de données devrait être utile à un grand nombre d'utilisateurs et de chercheurs, y compris les universitaires, les praticiens de la politique fiscale et les administrations fiscales et douanières.

Mots-clés : Impôts sur le commerce international, impôts directs, impôts indirects, mobilisation des recettes.

Classification JEL: H20, O10.

This paper presents a unique tax revenue dataset for Sub-Saharan Africa, which main innovation is the level of detail it provides about tax revenue sources for a large number of countries (41) and over a long time period (1980-2010). The paper describes how the dataset was constructed, identifying along the way problem areas in tax revenue statistics in Sub-Saharan Africa and possible improvements. A graphical analysis highlights revenue performance over time and across three dimensions: income levels, the relative importance of tax revenue from extractive industries, and trading groups (free-trade areas and customs unions). The dataset, available at www. ferdi.fr, should be useful to a wide range of users and researchers, including academics, tax policy practitioners and advisers, and revenue and customs administrations.

Key words: Trade taxes, direct taxes, indirect taxes, revenue mobilization.

Département des finances publiques, Fonds Monétaire International. Email : mmansour@imf.org. Je souhaite remercier Anne-Marie Geourjon, Grégoire Rota-Graziosi et Majdeline El Rayess pour leurs commentaires utiles. Les opinions exprimées dans cet article sont les miennes et n'engagent aucunement le Fonds Monétaire International, sa direction ou son Conseil exécutif.

#### 1 INTRODUCTION

L'étude de la politique et de l'administration fiscales en Afrique sub-saharienne (ASS), et plus généralement dans les pays en développement (PED), a attiré l'attention de plusieurs acteurs ces dernières années, y compris le milieu universitaire, les think thank, certains bailleurs de fonds, et même les lobbies tels que les groupes anti-tabac. On peut dire à juste titre que le sujet n'est plus l'apanage des institutions internationales ayant un mandat en matière de développement ou de surveillance dans les PED, à savoir le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale. Même l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), dont les membres sont plus réduits que ceux du FMI et de la Banque mondiale (il s'agit essentiellement de pays à haut revenu), a récemment commencé à se consacrer à l'étude des questions fiscales dans les PED.

Les articles récents traitant de la politique fiscale en ASS se sont attachés à étudier plusieurs questions : Bhushan et Yiagadeesen (2012) ont exploré la relation entre l'aide et les incitations du gouvernement à mobiliser les recettes intérieures, Brückner (2011) a estimé l'élasticité des recettes fiscale au PIB, Ebeke et Ehrhart (2010) ont analysé l'instabilité des recettes fiscales et ses effets sur certains éléments des dépenses publiques, tel l'investissement. D'autre part, Di John (2009) a étudié la taxation comme un élément politique essentiel de la construction de l'État, Fjeldstad et Moore (2009) ont exploré l'impact de la généralisation des pensions de retraite sur la collecte des recettes fiscales et les incitations à entreprendre des réformes fiscales. Prichard et Leonard (2010), ainsi que Baskaran et Bigsten (2011) s'interrogent quant à eux sur la question de savoir si l'amélioration de l'administration fiscale et de la collecte des recettes fiscales est révélatrice d'une meilleure gouvernance et de progrès plus importants dans d'autres services du gouvernement. Enfin, Stürmer (2010) étudie le potentiel fiscal du secteur des ressources naturelles dans trois pays d'ASS (la Zambie, la Namibie, le Ghana).

Cependant, très peu d'attention a été accordée à la nécessité de disposer de données de recettes détaillées et de qualité. Celles-ci sont susceptibles d'être utilisées à des fins analytiques, surtout pour explorer les questions ayant trait à la fiscalité et à la conception des politiques en micro-économie. Les Statistiques de Finances Publiques (SFP) du FMI constituent une exception dans la mesure où cette base tente de couvrir de façon cohérente le plus de PED possible. L'inconvénient est la couverture réduite des pays et des années, principalement en raison des pays qui ne déclarent par leurs données. En outre, avant la récente mise à jour ayant conduit à l'adoption de la

méthodologie des SFP 2001, les recettes collectées par les douanes étaient souvent comptabilisées comme des recettes commerciales, y compris les taxes sur les ventes et droits d'accises. Néanmoins, même avec l'adoption du nouveau standard, il n'y a pas moyen de vérifier systématiquement si les impôts intérieurs collectés sur les biens importés sont correctement classifiés comme des recettes fiscales intérieures et non comme des recettes tarifaires. Ceci brouille l'étude de questions importantes, telles que la coordination des réformes tarifaires et de recettes fiscales intérieures, les variations dans la composition des recettes fiscales, la question de savoir si les pressions de la mondialisation s'exercent disproportionnellement sur certaines recettes fiscales, ou si la taxe sur la valeur ajoutée est aussi efficace que l'on pense, le rôle des recettes issues des ressources naturelles (une question fiscale à intérêt croissant dans les PED), et plusieurs autres problématiques.

Cet article vise à combler ces lacunes en fournissant des données transversales sur la composition des recettes fiscales (7 séries) pour 41 pays d'ASS sur la période 1980-2010¹. Les séries sont : les impôts totaux, les impôts sur le commerce international, les impôts indirects, les impôts directs, l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers et les impôts sur les ressources naturelles². La base de données s'appuie sur celle de Keen et Mansour (2010) qui couvrait 40 pays d'ASS sur 1980-2005. Cette mise à jour a été motivée par un travail récent sur la coordination fiscale au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Mansour et Rota-Graziosi, 2013), et par le nombre d'études empiriques ayant montré un intérêt pour la base (y compris certaines parmi celles citées plus haut).

L'article s'organise comme suit : la section 2 décrit les sources et définitions des données. Une attention particulière est accordée à la question de savoir comment la comptabilisation des recettes et les règles fiscales peuvent

Les ratios de recettes sur PIB des sept séries sont donnés en annexe pour tous les pays. Il convient de noter que certains pays ont récemment révisé à la hausse leurs données de PIB, et il est probable que plus de pays fassent de même dans les années à venir (voir par exemple Jerven et Ebo Duncan (2012) pour le cas du Ghana). La base de données précède ces révisions et n'en est donc pas affectée. Néanmoins, ces révisions risquent de compromettre les analyses comparatives entre pays en termes d'effort fiscal, lesquelles se fondent souvent sur les ratios de recettes sur PIB (ce qui est également le cas dans cet article).

La catégorisation des impôts comme étant directs ou indirects n'est pas typique de la classification des recettes fiscales dans les comptes nationaux ou autres bases de données de finances publiques, dont les SFP du FMI. Néanmoins, nous procédons à cette distinction principalement en raison de contraintes de données, mais cette catégorisation peut aussi s'avérer utile pour l'analyse de certains aspects des systèmes fiscaux africains, comme par exemple les questions d'équité.

créer des différences, d'un pays à l'autre, dans la définition d'une série donnée. L'article tente aussi d'identifier l'impact de telles différences sur la qualité des données et leur comparabilité d'un pays à l'autre. La section 3 présente une analyse graphique de l'évolution du niveau et de la composition des recettes fiscales. La section 4 conclut.

#### 2 LA BASE DE DONNÉES : SOURCES ET DÉFINITIONS

#### 2.1 Sources

Plusieurs sources ont été utilisées pour construire cette base de données. Les SFP du FMI constituent le point de départ pour les principaux agrégats, à savoir les impôts totaux, les impôts sur le commerce international, les impôts directs et les impôts indirects. Ces données ont été vérifiées et complétées par les rapports des services du FMI et les annexes statistiques produites par les missions de surveillance du FMI, surtout pour s'assurer que les recettes tarifaires ne comprennent pas les taxes intérieures sur la consommation collectées à la frontière (exemple : la TVA et les droits d'accises)<sup>3</sup>. Les rapports des services du FMI ont également été utilisés pour diviser les impôts directs en impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu des particuliers, sachant que l'impôt sur les sociétés présente lui-même une distinction entre les impôts frappant les activités des secteurs minier, pétrolier et gazier, et ceux frappant les autres activités. En l'absence du niveau de désagrégation souhaité dans les rapports des services du FMI, cas fréquent surtout depuis la fin des années 1990, les données fournies par les économistes du FMI ont été utilisées.

Le Ministère des Finances des pays membres du FMI constitue la source de données pour les rapports des services du FMI. Ces données sont normalement fournies par les départements du Trésor qui compilent les données issues des administrations douanières et fiscales ainsi que d'autres organismes publics en fonction d'une nomenclature budgétaire standardisée<sup>4</sup>. Le FMI discute systématiquement des données avec les autorités dans le cadre de ses activités de surveillance. Bien que le contrôle de la qualité des données ne soit ni systématique, ni complet, il s'agit de loin de la meilleure source des recettes

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les rapports des services du FMI ont également été utilisés pour compléter les recettes fiscales totales non disponibles dans les SFP.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cette nomenclature n'est pas nécessairement harmonisée à travers les pays malgré les efforts déployés ces dernières années dans ce domaine, y compris ceux fournis par le Département des statistiques du FMI et le Département des finances publiques en matière de systèmes de nomenclature budgétaire.

publiques en ASS. Dans les cas où les données fournies par les départements du Trésor ne présentent pas le niveau de désagrégation souhaité (surtout les impôts intérieurs collectés auprès des industries extractives), les données directement issues des administrations fiscales intérieures et collectées par les économistes du FMI ont été utilisées. Parfois, les autorités sont directement contactées pour effectuer une vérification de données ou obtenir des données manquantes. Enfin, dans certains cas, les données provenant des sources du FMI ont été vérifiées à l'aide de données publiquement disponibles (exemple : site web du Trésor sud-africain).

Néanmoins, la base de données n'est ni complète, ni parfaite pour des raisons évidentes comme il le sera explicité dans la sous-section suivante. Le tableau 1 montre le nombre d'observations manquantes pour chacune des séries non liées aux ressources naturelles. Seuls quatre pays affichent des observations manquantes pour les *impôts totaux* et six présentent des données manquantes lorsque l'on opère la distinction entre *l'impôt sur les sociétés* et *l'impôt sur le revenu des particuliers* pour les *impôts directs*. Concernant cette distinction et pour un petit nombre d'observations manquantes (où la période est de un à trois ans), les données ont été construites en faisant l'hypothèse que chaque composante des *impôts directs* est égale à la moyenne de sa part dans les *impôts directs* pour l'observation précédente et suivante, ou pour la première et dernière observation dans les cas où les observations manquantes seraient en début ou à la fin de la période couverte par la base.

Pour la série des *impôts sur les ressources naturelles*, il n'a pas été possible de savoir si les observations étaient manquantes ou si le pays n'avait tout simplement pas d'industries extractives. Néanmoins, les données ont été vérifiées à l'aide de la publication de la Banque mondiale sur la richesse du sous-sol (Banque mondiale, 2006). Les pays riches en ressources naturelles et contenus dans la base de données représentent plus de 95 % des pays pour lesquels la publication de la Banque mondiale fait compte d'une richesse en ressources naturelles, et ils comprennent les plus grands pays tels le Nigeria et des pays d'Afrique centrale.

Par rapport à la base de données de Keen et Mansour (2010), cette mise à jour inclut l'Angola, un pays riche en ressources naturelles, une révision de toutes les séries pour la période 2000-2005, et une révision de la série des impôts sur les ressources naturelles pour le Nigeria et le Gabon dans les années 1980. Ces révisions se sont soldées par des *impôts sur les ressources naturelles* plus élevés, essentiellement en raison du remplacement des estimations par des données actuelles pour 2003-2005, et du fait d'avoir effectué certaines corrections pour le Nigeria et le Gabon dans les années 1980 (pour le Nigeria,

les recettes issues du partage de la production n'étaient pas disponibles pour certaines années ; quant au Gabon, les redevances liées à l'exploitation des ressources naturelles n'étaient pas disponibles).

Tableau 1 : *Observations manquantes par série et par pays* 

Séries	Nombre d'observations manquantes	Pays et années
Impôts totaux	23	Angola : 1980-1995 ; Tchad : 1980-1981 ; Namibie : 1980-1981 ; Zimbabwe : 2005-2007
Impôts sur le commerce international	23	Angola : 1980-1995 ; Tchad : 1980-1981 ; Namibie : 1980-1981 ; Zimbabwe : 2005-2007
Impôts indirects	23	Angola : 1980-1995 ; Tchad : 1980-1981 ; Namibie : 1980-1981 ; Zimbabwe : 2005-2007
Impôts directs	23	Angola : 1980-1995 ; Tchad : 1980-1981 ; Namibie : 1980-1981 ; Zimbabwe : 2005-2007
Impôt sur les sociétés	122	Angola: 1980-2010; Tchad: 1980-1981; Guinée Équatoriale: 1980-1988; Kenya: 1980-2010; Namibie: 1980-1988; Seychelles: 1987-2004; Ouganda: 1990-1997; Zambie: 1980-1985; Zimbabwe: 2005-2007
Impôt sur le revenu des particuliers	138	Angola: 1980-2010; Tchad: 1980-1981; Kenya: 1980-2010; Namibie: 1980-1988; Nigeria: 1986-2010; Seychelles: 1987-2004; Ouganda: 1990-1997; Zambie: 1980-1985; Zimbabwe: 2005-2007

#### 2.2 Définition des variables

# Impôts totaux

Il s'agit du total de tous les impôts qui ont été déclarés comme tels, y compris deux sources de recettes que les pays ne comptabilisent pas systématiquement comme étant des recettes fiscales. La première source renvoie aux droits de timbres. Lorsque les données sont disponibles, seuls certains droits d'enregistrement (essentiellement l'enregistrement de biens immobiliers), dont le montant peut être non négligeable, ont été inclus dans le total. Dans le cas contraire, l'intégralité du montant des droits d'enregistrement a été prise en compte. La deuxième source comprend les profits découlant des activités en amont dans le secteur des ressources non renouvelables (pétrole, gaz et secteur minier), les redevances et les recettes issues des contrats de partage de la production lorsqu'elles sont affectées à un fonds consolidé.

#### Impôts sur le commerce international

Ils comprennent: (1) les recettes provenant des tarifs douaniers externes sur les importations et exportations imposés par un pays ou de la part de ces tarifs revenant au pays dans le cas d'une union douanière avec partage des recettes (exemple: l'Union douanière d'Afrique australe); (2) les frais de service ad valorem appelés aussi frais statistiques dans certains pays, et les prélèvements spéciaux sur les importations et exportations destinés à certains usages (exemple: le prélèvement de 1 % au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) destiné à financer la commission de l'UEMOA). Cette procédure est justifiée par le fait qu'il n'est pas toujours possible de faire la distinction entre les différents droits applicables. En effet, certains droits qui ne financent pas le budget du pays qui les impose ne doivent pas être comptabilisés comme des recettes propres.

Une autre catégorie qui peut être ajoutée correspond à une retenue sur les importations au titre de l'impôt sur le revenu. Il s'agit, dans plusieurs pays, d'une manière de taxer le secteur informel : la taxe est appliquée sur les importations mais peut être déduite de l'impôt sur le revenu dû par le contribuable (il s'agit typiquement de l'impôt sur le revenu dû par une entreprise). Les recettes provenant d'un tel prélèvement sont considérées comme des impôts directs (levés par les autorités douanières pour le compte de l'administration fiscale nationale). Néanmoins, il n'a pas été possible de confirmer que tel est le cas dans les pays qui pratiquent ce type de retenue.

# Impôts indirects

Les impôts indirects comprennent toutes les taxes intérieures sur la consommation, telles que diverses taxes de vente comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits d'accises. Dans certains pays, les droits d'accises peuvent comprendre des taxes ad valorem ou spécifiques s'appliquant sur certains produits agricoles comme le café et le cacao.

La TVA est comptabilisée dans les impôts indirects en valeur nette lorsque les données sur les remboursements sont disponibles. Cependant pour certains pays, les remboursements sont comptabilisés comme une dépense dans le budget du gouvernement central, et ne sont pas toujours déclarés séparément. Pour ces pays, les recettes de la TVA risquent d'être surestimées. D'après l'assistance technique du FMI, les remboursements représentent en moyenne près de 20 % des recettes de TVA en ASS (voir Harrison et Krelove, 2005).

#### Impôts directs

Ils incluent les impôts sur toute source de revenu (c'est-à-dire les bénéfices des entreprises, les salaires, les revenus du portefeuille, les revenus de l'immobilier, les plus-values, etc). Les prélèvements sur les salaires, en particulier les cotisations à la Sécurité sociale, ne sont pas toujours affectés au fonds consolidé. Ils n'apparaissent donc pas dans les *impôts directs*. Cependant, certains pays disposent de prélèvements sur les salaires généraux et mineurs autres que les cotisations à la sécurité sociale et qui sont comprises dans les *impôts directs*. Il s'agit là d'une grande faiblesse de la base de données dans la mesure où les cotisations à la sécurité sociale peuvent être non négligeables à la fois en termes de recettes et d'incitation à l'emploi<sup>5</sup>.

Les *impôts directs* ne correspondent pas toujours au total de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers. La différence est souvent due à des impôts qui n'ont pu être attribués à aucune des deux sous-catégories. Il s'agit des prélèvements sur les salaires (autres que les cotisations à la Sécurité sociale), les taxes récurrentes sur l'immobilier, qui sont négligeables en ASS, et les impôts sur les revenus du portefeuille qui n'ont pas été déclarés comme faisant partie de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés. Cette différence représente en moyenne 4 à 14 % des *impôts directs* sur la période.

### Impôt sur les sociétés

Cet impôt s'applique sur les bénéfices des sociétés dans les pays possédant un impôt sur les sociétés. Ceci peut inclure l'impôt sur les bénéfices des entreprises individuelles ou toute autre entreprise assujettie à l'impôt cédulaire sur les bénéfices dans les pays dotés de systèmes d'imposition cédulaire (cas de plusieurs pays francophones). Les données permettant de scinder l'impôt sur les bénéfices en fonction du statut légal de l'entreprise ne sont pas traditionnellement disponibles dans les rapports des services du FMI.

Des efforts considérables ont été déployés en vue de distinguer, au sein de l'impôt sur les sociétés, les recettes fiscales issues des bénéfices des sociétés et autres entités économiques de celles découlant des activités extractives dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Celles-ci ont été incluses dans la série impôt sur les ressources naturelles.

Les SFP du FMI considèrent les retenues à la source ou prélèvements sur la masse salariale comme étant des impôts, mais les cotisations à la sécurité sociale sont considérées comme des recettes non fiscales. Les rapports des services du FMI pour l'Afrique sont normalement conformes aux SFP.

Dans certains cas, les rapports des services du FMI et les fiches pays présentent les revenus tirés des ressources naturelles comme le total de l'impôt sur les bénéfices et autres recettes issues des industries extractives, qui peuvent comprendre les dividendes d'une compagnie pétrolière nationale ou ceux perçus par l'État au titre de ses participations au sein d'entreprises privées. Pour cette raison, l'impôt sur les sociétés n'a pas été scindé entre la part des industries extractives et celle des autres secteurs. Cette distinction est très utile pour l'étude de la mobilisation des recettes et l'analyse des effets incitatifs de divers instruments de taxation s'appliquant aux industries extractives. Par exemple, d'un point de vue de l'efficacité, les impôts sur les bénéfices sont supérieurs aux redevances brutes, mais plusieurs pays d'ASS trouvent plus pratique de recourir aux redevances pour retirer plus de recettes auprès des industries extractives dans la mesure où leur assiette est moins exposée à l'évasion fiscale.

### Impôt sur le revenu des particuliers

Il s'agit de l'impôt sur le revenu des particuliers, quelle que soit sa source, dans les pays où les individus sont soumis à un impôt sur le résultat global, y compris l'impôt sur les bénéfices. Dans les pays appliquant un impôt progressif sur le revenu, l'impôt sur le revenu des particuliers comprend principalement les prélèvements sur les salaires (autres que les cotisations à la Sécurité sociale, qui, comme mentionné plus haut, ne sont pas en principe affectées au fonds consolidé).

# Impôts sur les ressources naturelles non renouvelables

Ils comprennent essentiellement les recettes de l'impôt sur les sociétés collectées auprès des industries extractives dans les secteurs pétrolier, gazier et minier, ainsi que les redevances<sup>6</sup>. Les recettes issues des contrats de partage

Dans les SFP, toutes les recettes découlant du secteur des ressources naturelles (autres que l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les droits d'accises sur les produits énergétiques et les taxes générales sur les ventes non remboursées comme la TVA) sont considérées comme des recettes non fiscales. Ces recettes comprennent essentiellement les redevances, les participations aux bénéfices, les dividendes perçus au titre de participation au sein d'entreprises publiques et les dividendes et autres revenus de placement reçus au titre des prises de participation directe de l'État dans des industries extractives. Cette distinction opérée dans la classification des recettes est sans importance dans le cadre de l'analyse des recettes, et ce pour un certain nombre de raisons : l'une d'elles renvoie à l'existence d'équivalences entre les instruments qualifiés de non fiscaux et ceux qualifiés de fiscaux. Par exemple, un système de participation aux bénéfices peut être conçu de sorte à être économiquement équivalent à l'impôt sur la rente. De même, une taxe à l'exportation peut être conçue de sorte à être équivalente à une redevance.

de la production ont été incluses dans cette série lorsqu'elles ont été affectées au budget de l'État, ce qui est normalement le cas pour le pétrole et le gaz, à travers une compagnie pétrolière nationale. La distinction entre, d'une part, les recettes du pétrole et du gaz et, d'autre part, celles découlant des activités minières est inexistante dans la mesure où la plupart des pays ne déclarent pas les recettes avec un tel niveau de détail. Néanmoins, comme il sera montré par la suite, il est relativement aisé d'analyser l'importance relative agrégée des recettes provenant de chacun de ces deux secteurs étant donné que peu de pays sont à la fois riches en hydrocarbures et en minéraux hors hydrocarbures.

#### Autres variables

La base de données contient un certain nombre d'autres variables qui sont utilisées dans l'analyse des tendances dans la prochaine section. Il s'agit du PIB à prix courants, la population, l'inflation annuelle moyenne (mesurée par l'indice des prix à la consommation), la classification par groupe de revenu, et la classification par groupe de revenu modifiée (comme expliqué dans la note de bas de page 8), et une variable d'appartenance à un bloc commercial (l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique et monétaire d'Afrique australe (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)). Toutes ces variables proviennent de la base de données des Perspectives économiques mondiales (WEO) du FMI, à l'exception de la classification par groupe de revenu qui est tirée de la Banque mondiale.

# 3 ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES : NIVEAU ET COMPOSITION

Cette section décrit les principales caractéristiques de l'évolution des recettes fiscales en ASS durant la période temporelle couverte par la base des données. L'accent est mis sur le rôle relatif de chaque principale source de recettes, et sur les perspectives futures en termes de mobilisation des recettes.

# 3.1 Observations générales

Le tableau 2 présente une sélection d'indicateurs de recettes fiscales. Dans l'ensemble, les recettes fiscales ont augmenté de 17,5 % du PIB en 1980 à 22,3 %

en 2010, la majorité de la hausse se produisant depuis 1995. La part (dans les impôts totaux) des impôts sur les ressources naturelles et celle des impôts non liés aux ressources naturelles en 2010 ont peu varié par rapport aux parts de 1980, mais des variations significatives se sont produites durant la période.

Premièrement, au début des années 1980, les recettes du pétrole du Nigeria ont dominé les impôts sur les ressources naturelles, portées par le choc pétrolier de la fin des années 1970. Elles représentent plus des trois quarts des recettes provenant des industries extractives en ASS. Les recettes minières en Afrique du Sud comptent pour le quart restant. À l'époque, seuls huit pays d'ASS déclarent des recettes provenant des ressources naturelles.

Deuxièmement, en 2010, 18 pays ont déclaré des recettes tirées des ressources naturelles, mais la concentration en termes de pays déclarants restait toujours élevée, comme en attestent les recettes du pétrole du Nigeria et de l'Angola qui représentent plus de 75 %, et celles de l'Afrique centrale francophone qui comptent pour plus de 15 % (Cameroun, Congo, Guinée équatoriale et Gabon).

Tableau 2 : Quelques indicateurs de recettes fiscales

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010
Impôts totaux (en milliards de dollars US)	46,4	28,5	52,7	56,1	72,9	150,6	230,9
En pourcentage du PIB	17,5	15,7	18,8	17,8	22,4	24,4	22,3
Impôts non liés aux ressources naturelles (en milliards de dollars US)	27,0	22,7	40,4	49,8	49,9	93,8	157,6
En pourcentage du total	58,1	79,8	76,7	88,8	68,5	62,3	68,3
En pourcentage du PIB	10,2	12,6	14,4	15,8	15,4	15,2	15,3
Impôts sur les ressources naturelles (en milliards de dollars US)	19,4	5,8	12,3	6,3	23,0	56,7	73,3
En pourcentage du total	41,8	20,2	23,3	11,2	31,5	37,7	31,7
En pourcentage du PIB	7,3	3,2	4,4	2,0	7,1	9,2	7,1
Nombre de pays déclarant des ressources naturelles	8	9	9	12	14	18	18
Impôts totaux par tête (en dollars)	148,3	78,5	125,4	116,6	129,8	237,1	321,7
En dollars US constant de 2010	884,7	389,9	519,1	393,7	259,1	356,0	345,0
Total des impôts sur les ressources naturelles, par tête (en dollars)	62,1	15,9	29,2	13,1	40,9	89,3	102,1
En dollars US constant de 2010	370,3	78,9	120,8	44,1	81,6	134,1	109,5
PIB (en milliards de dollars)	265,2	180,8	280,3	315,6	324,9	618,1	1033,1
Population (en millions)	313,0	362,7	420,2	481,2	561,8	634,9	717,7

Troisièmement, les recettes provenant des ressources naturelles ont baissé au cours des années 1980 et pendant la majeure partie des années 1990, et ce malgré une hausse du nombre de pays déclarant cette source de recettes. Bien que cela soit dû à des prix internationaux du pétrole peu favorables, les pays

d'ASS n'ont pas réussi à taxer le secteur minier comme il se doit<sup>7</sup>. En général, ce secteur est plus difficile à taxer relativement aux secteurs pétrolier et gazier où la production est concentrée et souvent offshore, c'est-à-dire impossible à effectuer sans une mise de fonds substantielle. Cependant, plusieurs pays ont appliqué des régimes fiscaux généreux, avec stabilisation à long terme, à l'égard du secteur minier dans les années 1980 et 1990 (une période caractérisée par de très faibles prix des matières premières). Ils les ont regrettés lorsque les prix ont commencé à augmenter au début des années 2000.

Quatrièmement, presque tous les pays d'ASS ont récemment révisé ou sont en voie de révision de leur régime fiscal minier, et le FMI fournit depuis 2008 une assistance technique non négligeable en la matière. À condition que les nouveaux régimes taxent plus efficacement la rente minière, l'ASS peut s'attendre dans le futur à davantage de recettes provenant du secteur minier. Cependant il est fort probable que les recettes du pétrole dominent le tableau pour des années à venir.

Cinquièmement, les impôts non liés aux ressources naturelles ont légèrement progressé dans les années 1980, mais stagnent depuis le début des années 1990 (à un niveau légèrement supérieur à 15 % du PIB). Une explication réside dans l'essor des recettes provenant des ressources naturelles, la corrélation entre les taux de croissance annuels des impôts sur les ressources naturelles et ceux non liés aux ressources naturelles étant de -0.42 sur la période. Toutefois la faiblesse de la politique et de l'administration fiscales demeure un facteur important.

Le niveau des recettes fiscales par tête constitue un élément intéressant du tableau 2. En mettant de côté le début des années 1980 qui, comme souligné précédemment, est marqué par la prédominance des recettes du pétrole du Nigeria, les impôts réels par tête en ASS ont diminué. Dans la mesure où une partie de ces impôts joue le rôle de filet de sécurité social sous la forme d'emploi public, cette tendance baissière implique simplement une diminution des salaires publics réels. Mais dans la mesure où ces ressources financent les infrastructures, la santé, l'éducation et autres dépenses pro-pauvres, l'ASS a disposé de ressources budgétaires par tête réduites en 2010 comparées aux années 1980 et à la majeure partie des années 1990. Dans ce contexte, l'effet de l'inflation générée par le secteur des ressources naturelles (conjugué à la croissance de la population) l'a emporté sur l'impact de recettes additionnelles provenant de ce secteur. En outre, les impôts sur les ressources naturelles exprimés

 $<sup>^{7}~</sup>$  Voir par exemple les études de cas de Stürmer (2010) sur la Zambie, la Namibie et le Ghana.

en pourcentage du PIB et des impôts totaux ont été extrêmement volatils, les écarts-types sur l'ensemble de la période s'élevant à 7.3 et 22.6 respectivement.

#### 3.2 Analyse par groupe de revenu

Les données du tableau 2 cachent d'importantes disparités entre pays et dans le temps. Dans cette sous-section, nous nous intéressons à la composition des impôts par groupe de revenu vu que les pays ayant des niveaux de revenu similaires font souvent face à des défis semblables en matière de politique fiscale. Quatre groupes de revenu sont sélectionnés : faible revenu, revenu moyen inférieur, revenu moyen supérieur et revenu élevé<sup>8</sup>. La définition des groupes est contemporaine, c'est-à-dire que les pays changent de groupe à mesure qu'ils progressent d'un niveau de revenu à l'autre. Étant donné le petit nombre de pays dans la base de données (41), cette classification peut créer un biais en réduisant le nombre d'observations pour certains groupes dans la mesure où, avec le temps, les pays gravissent l'échelle des revenus. Mais cela ne semble pas être le cas ici. Cependant, des pays ont quitté puis réintégré la même catégorie sur une courte période. Afin d'en minimiser l'impact sur le comportement des séries, de tels mouvements de trois ans ou moins ont été ignorés<sup>9</sup>.

Le tableau 3 dépeint les principales évolutions du PIB, de la population et des impôts entre 1985 et 2010. L'observation principale est que la part des pays à revenu moyen inférieur a baissé en matière de population, de PIB et d'impôts. Un facteur d'explication important est le changement de groupe de l'Afrique du Sud qui a intégré le groupe des pays à revenu moyen supérieur. Parallèlement, le nombre de pays réintégrant le groupe des pays à faible revenu (le Zimbabwe, le Sénégal et la Côte d'Ivoire) a été important, et l'impact de ce mouvement sur le groupe a été plus significatif que celui des pays étant passés du groupe des pays à faible revenu à celui des pays à revenu moyen inférieur (le Botswana et la Guinée équatoriale).

La définition des groupes de revenu repose sur la classification des pays par la Banque mondiale, disponible pour la période 1987-2010. Nous avons fait l'hypothèse que cette classification de 1987 a cours pour 1980-1986. Le groupe des pays à revenu élevé a été ignoré car seule la Guinée équatoriale remplissait les critères pour y appartenir et ce, uniquement sur 2007-2010.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Il en découle plusieurs reclassifications. Les pays suivants sont classifiés dans le groupe des pays à faible revenu au lieu de celui des pays à revenu moyen inférieur : la Côte d'Ivoire sur 2008-2010, le Ghana en 2010, le Lesotho en 1995, Maurice en 2010, le Nigeria sur 2008-2010, le Sénégal sur 2009-2010. Sur 2001-2003, la Guinée équatoriale apparaît comme un pays à revenu moyen inférieur au lieu d'un pays à faible revenu, alors que l'Afrique du Sud est considérée comme un pays à revenu moyen supérieur au lieu d'un pays à revenu moyen inférieur.

Tableau 3: PIB, population et impôts par groupe de revenu, 1985 et 2010

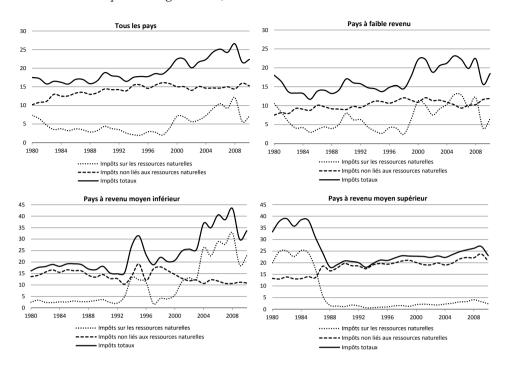
		198	35			20	10	
	Faible	Rev.	Rev.		Faible	Rev.	Rev.	
	reve-	Moy.	Moy.	Total	reve-	Moy.	Moy.	Total
	nu	Inf.	Sup.		nu	Inf.	Sup.	
Nombre d'observations	29	9	2	40	28	8	5	41
PIB (en milliards de dollars US)	91,9	85,1	3,7	180,8	484,9	141,1	407,1	$1033,\!1$
Part (en pourcentage de tous les								
groupes)	50,9	47,1	2,0	100,0	46,9	13,7	39,4	100,0
Population (en millions)	289,3	72,5	0,9	362,7	602,0	61,0	54,7	717,7
Part (en pourcentage de tous les								
groupes)	79,8	20,0	0,2	100,0	83,9	8,5	7,6	100,0
Impôts totaux (en milliards de								
dollars US)	10,7	16,3	1,4	28,5	89,6	47,4	93,9	230,9
Impôts non liés aux ressources								
naturelles	8,0	14,1	0,5	22,7	57,7	15,3	84,4	157,4
Impôts sur les ressources naturelles	2,7	2,2	0,9	5,8	31,7	32,1	9,5	73,3
Impôts totaux (en pourcentage de								
tous les groupes)	37,7	57,4	4,9	100,0	38,8	20,5	40,7	100,0
Impôts non liés aux ressources								
naturelles	35,5	62,3	2,3	100,0	36,6	9,7	53,6	100,0
Impôts sur les ressources naturelles	46,5	38,0	15,4	100,0	43,2	43,8	12,9	100,0

Note : Seul l'Angola est absent de l'échantillon de 1985, ce qui a un effet négligeable sur les chiffres globaux.

Rev. Moy. Inf. : revenu moyen inférieur ; Rev. Moy. Sup. : revenu moyen supérieur.

La figure 1 montre l'évolution, par groupe de revenu, des impôts totaux sur les ressources naturelles et des impôts totaux non liés aux ressources naturelles. En ASS, dans l'ensemble, les impôts non liés aux ressources naturelles ont été relativement stables autour de 15 % du PIB depuis 1990. Cette stabilité est également apparente dans le groupe des pays à faible revenu, à hauteur de 10 à 12 % du PIB. Pour les pays à revenu moyen inférieur, la part des impôts non liés aux ressources naturelles a sensiblement baissé au cours de la dernière décennie. Seuls les pays à revenu moyen supérieur affichent une amélioration constante du ratio des impôts non liés aux ressources naturelles, principalement en raison de la présence de l'Afrique du Sud et du Botswana. La contribution des recettes provenant des ressources naturelles à l'effort fiscal total est persistante et significative pour les pays à faible revenu et à revenu moven inférieur. La chute des recettes issues des ressources naturelles dans les pays à revenu moyen supérieur en 1984 est entièrement attribuable au Gabon, le seul pays à revenu moyen supérieur faisant état de recettes issues des ressources naturelles avant 1988.

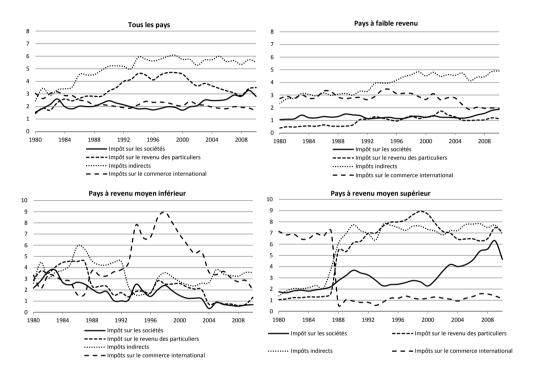
Figure 1 : Impôts non liés aux ressources naturelles et impôts provenant des ressources naturelles, par groupe de revenu (pondérés et exprimés en pourcentage du PIB)



Intéressons-nous à présent à la composition, par groupe de revenu, des impôts non liés aux ressources naturelles (figure 2). Pour les pays à faible revenu, il se dégage une tendance majeure de substitution des impôts indirects, à savoir la TVA et les droits d'accises, aux impôts sur le commerce international. Pour les pays à revenu moyen inférieur, conformément aux constats précédents de diminution des recettes non liées aux ressources naturelles, toutes les catégories de recettes connaissent une tendance à la baisse depuis le milieu des années 1980, avec une légère exception pour les impôts indirects. La hausse du ratio des tarifs dans la première moitié des années 1990 est attribuable au Swaziland et au Botswana qui ont alors affiché des PIB élevés, ainsi que des ratios de tarifs importants (en fait les deux pays ont enregistré des ratios relativement importants sur l'intégralité de la période). Il est également intéressant de noter pour ce groupe la baisse de la contribution des impôts sur le revenu (impôt sur le revenu des particuliers et sur le bénéfice des sociétés). Elle coïncide avec la hausse des recettes provenant des ressources naturelles dans le milieu des années 1990. Ceci peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs : les faibles accroissements de ces impôts par rapport à la contribution des ressources naturelles au PIB, une politique délibérée de substitution

des impôts sur les ressources naturelles aux impôts directs, et l'assouplissement des règles d'audit pour les entreprises et les individus. Pour les pays à revenu moyen supérieur, la tendance la plus significative est la hausse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, largement attribuable à l'Afrique du Sud.

Figure 2 : Composition des impôts non liés aux ressources naturelles, par groupe de revenu (pondérés et exprimés en pourcentage du PIB)

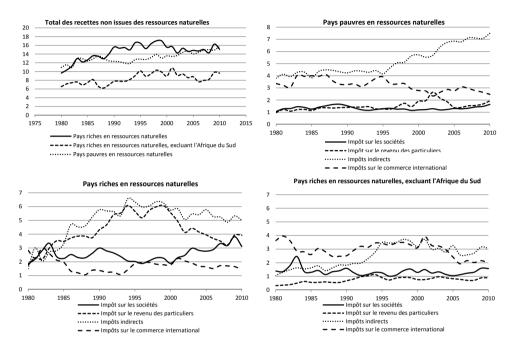


# 3.3 Pays riches en ressources naturelles *versus* pays pauvres en ressources naturelles

Les pays riches en ressources naturelles disposent de plus de recettes que les pays pauvres en ressources naturelles (comme l'on pouvait s'y attendre) : ils enregistrent en moyenne 1.5 à 2 fois plus de recettes sur l'ensemble de la période. Mais contrairement à ce que l'on pourrait s'attendre, les pays dotés en ressources naturelles affichent pour la plupart des années un niveau légèrement plus élevé de recettes non liées aux ressources naturelles (première partie de la figure 3). Ceci s'explique essentiellement par la force des impôts directs, les impôts indirects étant plus importants dans les pays pauvres en ressources naturelles (deuxième et troisième parties de la figure 3).

Un examen plus approfondi des données révèle que la force des impôts directs provient largement de l'Afrique du Sud (partie 4 de la figure 3). En l'excluant, les pays riches en ressources naturelles lèvent près de 40 % d'impôts directs en moins que les pays pauvres en ressources naturelles.

Figure 3 : Les impôts non liés aux ressources naturelles dans les pays riches en ressources naturelles vs pays pauvres en ressources naturelles (pondérés et exprimés en pourcentage du PIB)



En d'autres termes, il apparaît que les recettes provenant des ressources naturelles se soient partiellement substituées aux recettes non issues des ressources naturelles. D'un point de vue empirique, tester cette hypothèse requiert de contrôler pour d'autres facteurs  $^{10}$ . Néanmoins, les données fournissent des exemples clairs qui montrent que c'est effectivement ce qui s'est produit dans certains pays : en République du Congo, la part des recettes issues des ressources naturelles dans le PIB a augmenté d'une moyenne de  $17\,\%$  au début des années 1980 à  $32\,\%$  à la fin des années 2000. Sur cette période, la part des recettes non liées aux ressources naturelles a baissé de 15 à  $7\,\%$ ; en Guinée équatoriale, sur la même période, le ratio des recettes issues

Voir Crivelli et Gupta (2014) qui trouvent une corrélation significative et négative entre les recettes issues des ressources naturelles et celles qui n'y sont pas liées.

des ressources naturelles sur le PIB a augmenté de zéro à 35 % alors que le ratio des recettes non liées aux ressources naturelles a baissé de 20 à moins de 2 %. Dans pratiquement tous les cas, la hausse des recettes provenant des ressources naturelles l'a emportée sur la baisse des recettes non liées aux ressources naturelles. Ces exemples suggèrent que la politique fiscale et des facteurs administratifs ont peut-être joué un rôle dans la baisse des recettes non liées aux ressources naturelles.

#### 3.4 Analyse par bloc commercial

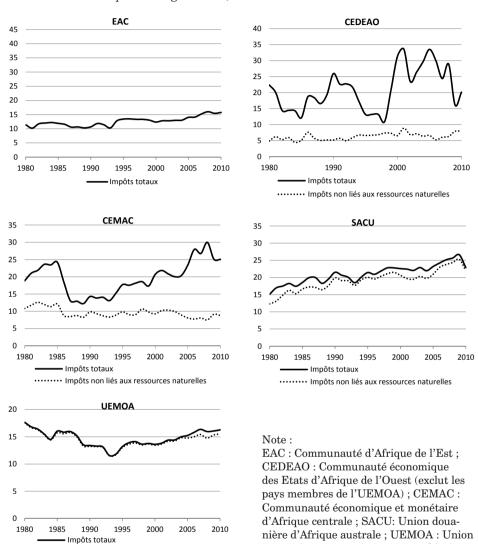
La formation des blocs commerciaux en ASS s'est intensifiée ces deux dernières décennies. L'objectif principal a été d'encourager le commerce intra régional de biens en réduisant ou éliminant les tarifs, et de réduire la concurrence entre blocs vis-à-vis d'autres blocs dans des pays d'ASS ou autres pays, via la formation d'unions douanières. Dans certains blocs commerciaux, l'intégration commerciale a été suivie d'une harmonisation de la fiscalité intérieure avec l'objectif de réduire les distorsions fiscales entachant les mouvements inter-régionaux de capitaux. Le but est d'éviter que la décision d'investir dans tel ou tel bloc soit affectée par des considérations fiscales<sup>11</sup>. L'analyse graphique dans cette soussection tente d'identifier dans les cinq blocs principaux les évolutions qui ont pu avoir des conséquences sur le niveau et la composition des recettes fiscales<sup>12</sup>.

La figure 4 expose la distinction traditionnelle entre recettes issues des ressources naturelles et recettes non liées aux ressources naturelles pour les cinq blocs. Les évolutions en termes de recettes fiscales totales diffèrent manifestement d'un bloc à l'autre. Dans la EAC et la SACU, la part des recettes fiscales dans le PIB a connu une hausse régulière. Celle-ci a été plus rapide pour la SACU, en raison de la présence de l'Afrique du Sud. Le secteur des ressources naturelles a joué un rôle mineur dans cette évolution, et aucun pour la EAC, seul bloc commercial parmi les cinq à ne pas avoir déclaré des recettes issues des ressources naturelles.

Le bloc le plus avancé en la matière est l'UEMOA, voir Mansour et Rota-Graziosi (2013) pour une mise au point. Cnossen (2011) traite des enjeux et défis liés à la coordination de la fiscalité intérieure au sein de la SACU.

Comme souligné précédemment dans la section 2, il s'agit de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique et monétaire d'Afrique australe (CEMAC), de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Dans la mesure où l'intégration commerciale au sein de la CEDEAO est relativement récente, les pays membres de l'UEMOA ont été inclus séparément dans un bloc et exclus de la CEDEAO.

Figure 4 : Recettes issues des ressources naturelles et recettes non liées aux ressources naturelles, par bloc commercial (pondérées et exprimées en pourcentage du PIB)



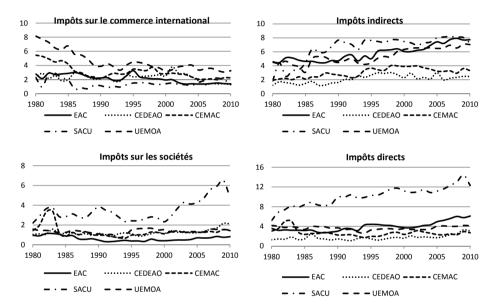
Dans la CEDEAO et la CEMAC, l'évolution des recettes est marquée par les recettes provenant des ressources naturelles, les deux régions représentant près de 83 % du total des recettes issues des ressources naturelles en ASS au début des années 1980 et près de 72 % à la fin des années 2000. Dans la CEMAC, les recettes non liées aux ressources naturelles stagnent depuis

······ Impôts non liés aux ressources naturelles

économique et monétaire ouest-africaine

le début des années 1990 et sont inférieures de 2 points de pourcentage de PIB par rapport au début des années 1980. Pour ces deux blocs, l'intégration commerciale ne semble pas avoir contribué à la mobilisation des recettes. L'UEMOA a enregistré une relative bonne performance depuis le début des années 1990, gagnant en moyenne 6 points de pourcentage de PIB en termes de recettes non liées aux ressources naturelles, mais seulement pour compenser les pertes des années 1980.

Figure 5 : Principales sources fiscales, par bloc commercial (pondérées et exprimées en pourcentage du PIB)



Note : EAC : Communauté d'Afrique de l'Est ; CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (exclut les pays membres de l'UEMOA) ; CEMAC : Communauté économique et monétaire d'Afrique australe ; SACU : Union douanière d'Afrique australe ; UEMOA : Union économique et monétaire.

La figure 5 montre les principales composantes du ratio des impôts non liés aux ressources naturelles sur le PIB, dans les cinq blocs commerciaux. Les impôts sur le commerce international ont sensiblement baissé dans les blocs francophones (UEMOA et CEMAC) mais ont demeuré à un niveau relativement constant dans les autres blocs : la part de cette source des recettes pour ces blocs varie entre 1,5 et 3 % du PIB. En moyenne sur la période, les pays membres de l'UEMOA ont remplacé un peu plus de 50 % des recettes du commerce international perdues par des impôts indirects, alors que dans les pays

de la CEMAC ce chiffre est inférieur à 40 %. L'effort le plus remarquable de mobilisation de recettes non liées aux ressources naturelles a été fourni par la EAC, où la hausse des impôts indirects a représenté 2,5 fois la perte en impôts sur le commerce international. Ceci suggère que l'intégration commerciale et la coordination fiscale intérieure ne constituent pas des conditions nécessaires à une mobilisation des recettes réussie en ASS.

Enfin la figure 5 indique aussi que l'avenir de l'impôt sur les sociétés en ASS est incertain. Mise à part la SACU, où l'impôt sur les sociétés rapporte d'importantes recettes principalement en raison de la présence de l'Afrique du Sud, le résultat a été lamentable dans les autres blocs, à l'exception de la CEDEAO qui a connu une légère amélioration à la fin des années 2000. Les raisons ne sont pas entièrement connues mais les mesures considérables d'incitations à l'investissement prenant souvent la forme de congés fiscaux constituent un facteur qui devrait préoccuper les décideurs politiques.

#### 4 CONCLUSION

Cet article a décrit une nouvelle base de données portant sur les recettes fiscales en ASS. Elle a été construite pour un projet de recherche spécifique en 2007, mais a été par la suite mise à jour pour des recherches plus poussées au sein du Département des finances publiques du FMI. La base de données n'est pas parfaite mais constitue, dans ce domaine, la seule base détaillée disponible couvrant la plupart des pays d'ASS sur une longue période. Nous espérons que cette base motivera davantage de recherche empirique sur la taxation et sur des problématiques macro-fiscales plus larges concernant l'ASS.

La base de données présente plusieurs caractéristiques intéressantes : la désagrégation des principales composantes des recettes, la distinction opérée entre les recettes issues des ressources naturelles et les recettes qui ne sont pas liées aux ressources naturelles, distinction clé dans l'analyse de la mobilisation des recettes intérieures en ASS. Il convient aussi de souligner l'importance relative de l'impôt sur les sociétés lorsque la part des activités pétrolières, gazières et minières est exclue, ainsi que son futur rôle dans les systèmes fiscaux en ASS étant donné les forces de la concurrence par les impôts sur les sociétés. Nous citons en outre la séparation des recettes tarifaires d'autres taxes sur la consommation, ce qui permet l'expression d'un point de vue plus réaliste sur les interrogations concernant l'impact de la libéralisation commerciale sur les recettes, les réponses de la politique fiscale intérieure et le rôle croissant joué par la taxation indirecte dans la composition des recettes fiscales.

La brève analyse des tendances a montré que, pour la plupart des pays en ASS, la mobilisation des recettes intérieures demeure un réel défi. La majeure partie des recettes additionnelles des 15 dernières années sont issues des secteurs pétrolier et gazier, et, dans une certaine mesure, du secteur minier. Il s'agit certainement d'une évolution bienvenue qui présente plusieurs opportunités, mais son importance ne concerne qu'un petit nombre de pays. Pour la plupart des pays d'ASS, les opportunités que présentent les recettes additionnelles issues des ressources naturelles peuvent s'avérer minces comparées aux risques plus grands qu'elles créent pour les recettes non liées aux ressources naturelles, en particulier une désincitation à réformer le système fiscal.

L'analyse des tendances a également montré qu'un progrès en matière de mobilisation des recettes est possible. Un certain nombre de pays de la EAC ont amélioré leur ratio des recettes non liées aux ressources naturelles sur le PIB, certains pays ont récupéré les pertes des années 1980 (exemples : la Tanzanie, le Mali, le Niger) et d'autres ont amélioré leurs recettes non liées aux ressources naturelles en présence d'importantes recettes issues des ressources naturelles (exemple : le Botswana).

## RÉFÉRENCES

- BANQUE MONDIALE (2006). Where is the Wealth of Nations? (Washington: World Bank).
- BASKARAN, T., and A. BIGSTEN (2011). Fiscal Capacity and Government Accountability in Sub-Saharan Africa, Working Paper No. 506, University of Gottenberg School of Business, Economics and Law.
- BHUSHAN, A., and S. YIAGADEESEN (2012). Aid and Taxation: Is Sub-Saharan Africa Different (Ottawa: The North South-Institute).
- BRÜCKNER, M. (2011). An Instrumental Variables Approach to Estimating Tax Revenue Elasticities: Evidence from Sub-Saharan Africa, Research Paper No. 2011-09, University of Adelaide School of Economics.
- CNOSSEN, S. (2011). "Coordination of Indirect Taxes in the Southern African Development Community", *Tax Notes International*, Mar. 21, 2011, p. 943.
- CRIVELLI, E., and S. GUPTA (2014). "Resource Blessing, Revenue Curse? Domestic Revenue Effort in Resource-Rich Countries", *European Journal of Political Economy*, vol. 35, pp. 88-101.
- EBEKE C., and H. EHRHART (2010). *Tax revenue instability in Sub-Saharan Africa: Consequences and Remedies*, Études et Documents E2010.25 (Clermont-Ferrand: CERDI).
- DI JOHN, J. (2009). Taxation, Governance and Resource Mobilisation in Sub-Saharan Africa: A Survey of key Issues, Working Paper 49/2009 (Madrid: Elcan Royal Institute).

- FJELDSTAD, O.-H., and M. MOORE (2009). "Revenue authorities and public authority in sub-Saharan Africa," *Journal of Modern African Studies*, 47:I pp. 1-18.
- HARRISON, G., and R. KRELOVE (2005). VAT Refunds: A Review of Country Experience, WP 05/218 (Washington: International Monetary Fund).
- JERVEN, M., and M. EBO DUNCAN (2012). "Revising GDP estimates in Sub-Saharan Africa: Lessons from Ghana," *African Statistical Journal*, Vol. 15, pp. 13-24.
- KEEN, M., and M. MANSOUR (2010). "Revenue Mobilization in Sub-Saharan Africa: Challenges from Globalization I Trade Reform," *Development Policy Review*, 28(5): 553–571.
- MANSOUR, M., and G. ROTA-GRAZIOSI (2013). Tax Coordination and Competition in the West African Economic and Monetary Union, Taxes Notes International, vol. 74(2), pp. 182-204.
- PRICHARD, W., and D. K. LEONARD (2010). "Does reliance on tax revenue build state capacity in sub-Saharan Africa?", *International Review of Administrative Sciences*, 76(4), pp. 653-675.
- STÜRMER, M. (2010). Let the Good Times Roll? Raising Tax Revenues from the Extractive Sector in Sub-Saharan Africa during the Commodity Price Boom, Discussion Paper 7/2010 (Bonn: German Development Institute).

Annexe: ratios des recettes sur PIB, 1980-2010 (en pourcentage)

Impôts totaux

																														١
	1980	1980 1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 1	1991 19	992 1	993 15	94 19	1995 199	96 1997		П	~	- 1	~	~	2	1 2005	2006	2007	2008	2009	2010
Angola																48	.6 43		٠,			•			7	49.2	•	٠,	33.5	~
Bénin	8.2	14.8	15.5	12.3	9.5	6.7	11.0	9.6	9.5	8.9						1.4 11	.8 12		٠.							15.5		٠.	16.7	٠.
Botswana	15.6	26.6	19.3	20.0	24.2	26.0	29.7	31.1	24.2	30.4		,				7.8 24	.8 27		7 20.8					31.2	31.2	30.5	33.1	•	32.1	• •
Burkina Faso	8.4		8.3	8.3	8.0	7.9	9.3	9.7	8.8	8.2												3 10.8				11.2		11.8	12.3	٠.
Burundi	12.6	11.2	13.4	11.5	13.3	12.9	15.1	13.6	13.6	14.4						5.6 13.5			6 15.	4					_	17.3	17.2	16.9	16.4	٠.
Cameroun	13.3	13.7	14.2	19.8	18.2	20.2	14.7	11.7	12.1	11.3						٠.				8						18.2				٠.
Cap-Vert	12.1	13.1	14.9	14.5	13.8	12.0	12.7	11.8	11.5	12.1						٠.							3 20.1			23.4				٠.
République centrafricaine	12.4	10.6	12.0	11.5	11.9	9.4	9.6	9.5	9.4	8.5									3 8.4	_		5.8.9	9.9		7.1	7.8				
Tchad			2.4	2.0	3.4	4.1	3.7	3.8	4.5	5.4													3 7.1			16.6				•
Comores	8.8	8.6	10.2	12.3	11.9	11.0	12.2	9.7	11.6	10.2						٠.							3.13.8		11.6	10.9				٠.
République du Congo	17.6	33.8	37.7	34.3	39.3	38.5	27.3	12.8	12.1	12.2						•						1 27.1	1 29.5			~		•		,
Côte d'Ivoire	21.7	22.4	21.5	20.0	17.8	21.2	20.8	22.1	20.5	18.1						16.4 17									16.4	٠.				٠.
Gui née équatori ale	16.7	20.9	25.3	15.3	24.5	17.0	17.9	15.3	15.1	14.5						٠.										~				•
Ethiopie	9.8	9.8	8.5	9.8	10.0	8.4	8.9	9.4	10.2	7.6																٠.				٠.
Gabon	33.4	38.0	39.1	35.8	38.6	38.4	30.6	23.1	20.8	18.4						•										,				• •
Gambie	13.0	10.2	10.5	10.5	13.0	12.1	12.3	14.0	13.1	14.5						٠.										٠.				٠.
Ghana	4.2	7.4	4.4	7.8	6.2	7.4	10.3	9.2	8.8	8.7						٠.						3 11.4				٠.				٠.
Guinée	5.5	6.1	6.0	2.8	3.1	3.1	18.8	17.0	13.2	16.9																٠.				٠.
Gui née-Bissau	8.9	6.4	5.8	5.2	4.4	4.6	2.8	5.1	5.0	5.6									2 5.5											
Kenya	13.9	14.4	13.7	12.6	12.8	12.3	12.6	13.2	15.3	13.3						٠.						4 16.2				٠.				٠.
Lesotho	27.2	25.4	24.1	25.2	32.6	32.8	31.0	30.1	25.3	25.7					•	,						,			4	٠,				,
Madagascar	16.1	12.8	12.0	11.2	11.8	10.0	9.3	11.0	10.5	8.8																				٠.
Malawi	14.3	14.7	14.4	14.5	14.0	15.2	17.0	15.3	13.2	15.6						•									•	•				٠.
Mali	9.2	10.6	12.0	10.9	10.3	11.4	12.6	12.4	12.5	10.0						٠.														٠.
Maurice	17.3	17.6	16.4	18.0	18.9	17.8	17.8	18.0	19.1	19.7																				٠.
Mozambique	7.5	10.1	10.9	12.1	11.2	8.9	7.3	15.9	6.6	11.4																				٠.
Nami bie			18.5	19.2	19.9	19.0	23.4	26.0	22.7	22.1	27.5	22.6 2	25.5 2	26.6 25		25.4 24	24.6 25.0	.0 29.6	6 27.1	1 28.7	7 28.5	5 26.9	3 31.2	24.1	1 24.3	22.9	23.5	26.8	28.0	26.5
Niger	12.3	10.9	6.6	9.1	9.6	9.2	9.4	9.8	7.8	8.2																				٠.
Nigeria	30.9	25.0	21.6	17.5	18.0	14.5	22.2	22.0	19.9	23.9									•						,	,				•
Rwanda	9.6	9.4	9.1	9.8	8.8	10.0	11.7	10.8	10.3	10.0												_	_							٠.
Sao Tomé-et-Principe	15.1	6.6	15.1	6.6	11.8	11.3	8.0	9.4	6.9	5.2												4 11.5			٠.					٠.
Sénégal	17.4	13.1	13.7	15.6	15.0	14.3	12.8	12.9	13.8	12.5												٠.	_							٠.
Seychelles	30.7	34.3	35.6	33.7	33.8	33.7	35.5	40.0	36.5	38.0		,	•		(1)	_						,			,	,	27.8	28.2	30.9	٠.,
Sierra Leone	12.9	13.8	10.0	6.2	5.4	4.2	5.6	5.2	4.4	5.1			10.1			_						7 11.9	_		10.4	. 10.3		12.2	12.5	٠.
Afrique du Sud	15.6	17.3	17.5	18.2	17.3	18.4	19.6	19.5	18.0	19.1					(7	0.8 20	•		•			(7	5 22.2		1 22.6	23.6	24.6	25.2	26.1	•
Swaziland	15.7	16.3	11.8	14.5	13.3	14.0	14.2	12.8	15.4	16.5			 С		_	_						7 22.3	22.6	5 24.8	32.2	42.1	36.0	38.6	34.7	•
Tanzanie	14.2	14.1	13.0	14.0	14.4	14.3	12.3	13.5	8.0	9.5			9.0	8.1		_						7 9.6	5 9.7		11.7	13.0	15.3	16.4	15.7	٠.
Togo	29.2	25.3	26.9	23.1	25.2	30.2	25.7	20.3	18.2	19.3			2	_	_							5 11.2	2 15.3	3 15.7	7 14.5	15.6	16.2	14.9	15.4	٠.
Ouganda	2.7	1.2	6.5	9.4	8.3	7.5	6.1	3.6	4.8	4.2		7.6	6.5	_		~			0 10.	9.	9 10.0	0 10.6	5 10.8	3 10.1	11.4	11.8	11.9	12.3	11.8	٠.
Zambie	23.0	21.4	21.5	22.8	20.5	20.1	21.8	21.1	15.2	17.7	19.8	18.2 1	7.4 1	5.3 1,	18.6 18	3.1 18	.9 18.	.7 18	1 22.	9 22.	9 24.	5 17.5	5 17.3	3 17.5	5 17.2	16.4	17.9	18.0	15.3	16.9
Zimbabwe	16.3	17.5	23.2	25.0	27.2	20.9	21.7	23.5	22.0	21.3	20.6	20.02	4.2 2	1.8	9.9 21	1.1 18	.5 21	.5 35.	4 24.	3 22.	8 18.	1 16.8	3 24.0	32.5				2.9	15.1	30.4

Impôts directs	1980 1981	381 19	1982 19	1983 19	1984 19	1985 1986	36 1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 1	1997	1998 1	1999 2	2000 20	2001 201	2002 2003	2004	2005	5 2006	2007	2008	2009	2010
Angola			1																							i		1	4.2
Bénin	1.1	3.4	3.5	3.4	2.4	2.4 3	.3	.2 2	.8	4 2.3	1 2.3	2.8	3.0	3.9	3.9	3.8	3.2	3.4	3.2	3.3	3.2 3	3.5 3	3.4 3.	8 3.6	9.3	7 3.9	3.9	3.6	3.6
Botswana	3.9	3.9	3.6	4.2	1.4	3.6 3	4 3.	.2 3	.6 3.	5.5	3.5	3.9	3.4	3.7	5.9	2.2	2.0	2.4	5.9	2.9	2.6 3		.6 4.	4 4.	0 4.4	1 4.0			5.5
Burkina Faso	1.7		1.5	1.5	1.8	1.3 1	.8 2.	.2 2	2.0 2.0	0 2.4	1 2.4	2.3	2.2	2.0	2.5	3.0	2.8	5.6	5.9	3.3						3.2			3.1
Burundi	5.6	3.0	3.5	3.1	2.9	2.6 2	9 2.	5 3	.3 2,	3.5	5 4.0	4.0	4.7	3.6	3.7	4.0	3.5	4.6	4.1	_	5.2 5							4.6	5.5
Cameroun	3.1	4.3	6.2	6.4	8.	1.8 2	1 2.	.0 2	.6 2.	2 1.8	3 1.5	1.4	1.3	1.1	1.2	1.3	1.8	2.2	2.8				2.9 2.7		0 2.8		3.1	3.2	3.0
Cap-Vert	3.4	4.3	5.8	5.6	5.1	1.1 4	.4	.1 3	8. E,	8 4.0	3.9	4.4	5.2	5.6	9.5	5.5	2.8	5.5	5.2	6.1	6.9		_			1 7.1	7.3	6.3	5.7
République centrafricaine	2.8	2.4	2.8	3.0	2.7	2.4 2	6 2.	.6	.4 2.	1 2.6	5 2.2	2.0	1.8	1.8	1.9	1.6	2.1	2.3	2.3	1.9	2.2			3 2.0	_		1.7	2.0	2.1
Tchad	0.0	0.0	0.3	0.2 (	).4 (	1.9 1	.0 1.	1 1	.1	6 1.6	1.8	1.9	1.5	1.3	2.3	5.6	2.4	2.2	2.5	2.3	2.3		~	3 1.	9 2.0	) 2.8	5.6	3.4	3.6
Comores	0.4	0.4	0.5	1.1	1.1	1.3 1	.9 1.	.3	.1	9 3.4	1.9	2.4	1.3	1.8	1.6	1.2	1.5	1.7	5.0	1.8	1.2 2	1.2 2.	2.3 2.	5 1.	7 2.2	2 2.6	2.0	1.8	2.4
République du Congo	3.6	4.1	8.9	2.8	1.2	1.6 3	.9	.7 3	.1 3,	0 2.8	8 4.4	5.4	4.2	3.5	2.5	3.0	2.5	3.4	5.9	2.1	2.9	3.7	3.2 2.	.5 2.	5 2.2	2 2.6	2.3	3.1	3.0
Côte d'Ivoire	4.8	5.1	4.7	5.1	1.4			.5	.2 4.	5 4.8	3 4.1	4.1	3.2	2.7	3.7	4.1	4.4	4.3	4.2	4.5	4.2 4	4.2 3	3.6 3.	5 5.2	2 5.4	_	5.2	5.4	5.2
Guinée équatoriale	2.0	5.6	1.7	3.0	0.8	0.6 0.	0.7 0.9	9:	.3	9.0 0			0.4	9.0	0.4	9.0	9.0	6.0	0.7	0.4	0.7	1.0 0	0.7 0.7	7 0.6	6 0.7	7 0.5	0.4	0.9	8.0
Ethiopie	2.2		2.9	3.0	3.5	3.1 3.	3.4 3.8	8.	.2 4.	2 3.4	1 2.8		1.8	2.2	2.5	3.0	3.0	3.0	3.1	3.3			3.9 3.6	6 2.1	1 2.:	_		2.6	3.1
Gabon	3.2		3.0	3.0	3.1		.6 4.	_	4.0 4.	1 3.2		3.1	2.9	2.5	3.1	2.8	3.2	4.1	3.2			_			0 3.2	3.5		4.5	3.6
Gambie	2.4		2.0	1.5	1.9		2.0 1.	.9	1.8 2.0	0 2.0	_		5.6	2.5	2.5	2.3	2.8	5.9	2.8	_		_	3.0 3.5		8 4.3	3 4.3	4.9	3.7	3.8
Ghana	1.2	2.2	1.5	1.6	1.4		2.3 2.3	.3 2	.8	3 1.9	_		1.9	2.3	2.7	5.9	2.8	2.8	2.7	3.5		3.7 4	4.2 4.	0.4.1	1 3.8	3 4.1	4.2	4.7	5.3
Guinée	2.2	6.0			0.9		3.6 4.3	.3	.2 1.	3 2.5	9.0		0.8	6.0	1.0	1.1	1.1		1.2	1.1		.5 1	.5 1.	4 1.7	7 1.9	9 2.5	2.4	3.1	2.7
Guinée-Bissau	1.4	1.2	0.9	0.9	1.0		0.7 0.6		0.5 0.6	6.0 9	_		0.4	0.5	9.0	9.0	8.0		8:0			1.8	.1 1.	0 1.6	6 1.8	3 1.8	1.9	2.2	5.6
Kenya	4.5	4.5			4.0 4	4.2 4	.2 4.1	_	4.4 4.3	3 4.3			4.4	6.9	7.0	7.0	6.4	9.9			5.5 5	5.7 6		3 7.0	0 7.0	7.2	8.0	7.8	8.2
Lesotho	3.2	4.4			3.7		3.9 4.5	.5 3.7		4 3.7	7 3.8		6.7	5.9	7.2	7.5	7.2	7.2	9.7	7.6			8.9 10.5	5 11.0	0 10.4	П	_	12.4	12.2
Madagascar	2.8		2.4	2.2			1.8 1.	.6 1	_	1 1.5		1.3	1.6	1.7	1.2	1.6	1.8	1.8					1.7 2.0		2 2.7			2.8	2.7
Malawi	5.9		5.0				.8	.3 5.3	.3 6.6	5 7.4	0.9		4.7	5.0	3.6	4.1	9.5	6.5	6.2	6.3				5 6.1		_		7.3	8.3
Mali	1.9						1.7 1.	.3	1.3 1.4	4 1.6	5 1.5		1.4	1.4	1.9	2.3	2.4	2.5	1.9	1.5	1.8 2	2.0 2			7 2.6			2.8	2.8
Maurice	3.0			2.9 2	2.9	2.4 2	1 2.	.5 2	2.7 2.9	3.	3.0		2.4	2.2	2.4	2.5	5.6	2.4	2.4	2.3	2.2	_				7 5.2		6.7	5.8
Mozambique	1.2	1.7	2.9	3.3	3.0		2.0 2.2			9.1.9		2.0	2.0	2.1	1.9	1.7	5.0	1.9	1.5	1.6			2.9 2.7		6		4.2	4.5	5.9
Namibie			3.5	2.6 4	4.6		1		8.8 6.6	1			8.3	8.1	8.1	7.3	8.1	10.5	8.6	8.6	9.5 10	13.1	`.		_			8.8	8.8
Niger	3.5	5.6		2.1	2.1	2.4 2	2.4 2.2		2.3 2.	5 2.0	2.1	2.4	2.1	1.5	2.1	1.7	1.5	1.6	1.6	1.5	1.7	6	.8 2.0	0 1.8	8 2.0	_	2.4	3.4	3.2
Nigeria	1.3	1.1		2.0	1.3		5 1.	1 1	.1 0.9		1.2	1.0	1.3	1.5	1.2	0.8	1.0	1.3	1.4				.4	3 1.	2 1.6	5 2.0	2.2	3.1	2.7
Rwanda	2.1	2.7		1.7	1.9		_	.5 2	.7 2.	5 2.4		2.2		6.0	6.0	2.4	5.6	5.9	2.5	2.6		_	3.5 3.	2 3.5	5 3.7	7 4.2	4.8	4.5	2.0
Sao Tomé-et-Principe	2.7	_		3.6	3.4					0.9	_			0.5	1.0	6.0	2.2	2.4	3.1	3.3	2		3.6 4.	2 4.5	5 4.7	7 4.5	4.0	4.1	3.9
Sénégal				3.5	3.8		3.4 3.3			3.5	4.2	4.0	3.7	2.9	3.3	3.3	3.5	3.6	3.4	3.9			4.0 4.	2 4.		5 4.3	4.6	4.8	4.9
Seychelles		11.0 10		9.6	9.1	9.6	8.6 8.		6.6 8.4	4 7.8	8 6.5	5.8	5.6	5.5	5.9	4.6	4.6	5.2	6.7	_		.0	.3 6.	3 10.6	6 11.0	7.6 (	9.4	11.1	10.7
Sierra Leone	3.1	3.7	2.4	1.9	1.6	1.2 0	.7 1.	.0	.7 1.	4 1.5			2.9	5.6	1.4	1.6	1.5	1.2	1.8	2.9						_	3.4	3.3	4.0
Afrique du Sud	5.4	7.1	7.6	8.4 8	8.1	8.7 9.3	.1 8.	5.	.4 8.	8 10.2	10.2	1	10.1	10.2	10.6	10.8	11.3	12.0 1	12.3		٠.	11.5 11	11.8 11.2	1	П	Π.	1	15.0	12.7
Swaziland	4.4	4.2	4.0	3.6	3.4	3.8 4	.0 3.	.8	.2 6.	1 5.5	7.0	7.1	6.8	6.3	5.9	5.7	6.1	6.1	6.2	9.9	6.0 5	5.8 6	6.0 7.	5 8.0	0 8.5	5 8.0		9.3	9.6
Tanzanie	2.0	4.7	4.4	4.6	1,3	1.0 3	9 3.	.3 2	.0 2.	5 2.3	3 2.8	2.8	2.5	2.4	2.7	2.8	3.2	5.6	2.4	2.7	2.3	3.3	.4 2.	8 3.4	4 3.9	9 4.7	5.2	4.9	5.1
Togo	11.5	8.7 10	10.7 10	10.1	2.5 11	11.7 10	.0.1 7.	9 6:	.7 2.	8 6.5	5 4.8	4.5	2.9	4.4	9.5	4.2	3.7	3.3	3.4	2.9	3.9	8.8	.8	9 3.9	9 4.3	1 3.8	3.3	3.8	3.9
Ouganda	0.3			0.5 (	).6	0.5	.3 0.	.4	.4 0.	5 0.6	5 0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	1.4	1.6	1.7	2.1	1.9	2.2	.6 2	.8	ω.	5 3.6	5 3.7	3.5	3.6	3.9
Zambie	9.5			8.4 6	5.5	5.2 6	.1 6.	9 6:	.3 7.	4 7.8	8 6.5	6.5	5.5	5.7	5.7	9.6	5.7	6.3	9.4	9.0 10	0.0.	7.6 7	.8 7.8	.7	7 7.:	1 7.0	7.6	7.2	7.3
Zimbabwe	9.5	9.9	12.3 13	2.6 1.	2.5	9.9 10.	.3 12.	.1 11	.8 10.	7 10.8	3 10.6	11.1	11.6	11.0	11.2	9.4	10.9	18.7 1	13.0	4.4 10	10.4	3.3 13	.3 17.	1			1.0	3.8	11.4

Impôt sur les sociétés																														
	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989 1	1990 1	1991 19	1992 19	1993 19	1994 1995	95 1996	6 1997	7 1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 2	2008 2	2009 2	2010
Angola																														
Bénin	0.3	0.8	1.0	0.9	9.0	0.5	0.7	1.2	8.0	0.4	9.0			1.3 2	3						1.8	1.9	1.8	1.6	1.7	2.1	2.0	1.8	1.5	1.5
Botswana	2.2	1.9	1.7	2.1	2.4		1.8	1.7	5.6	2.8	4.2			2.1 1	1.9		-				1.1	1.4	1.9	1.9	1.2	1.3	6.0	1.8	1.5	1.5
Burkina Faso	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5		9.0	8.0	0.5	9.0	0.5			9.6	1.6		5 1.4	1.1		1.7	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5	1.4	1.5	1.5	1.2	1.3
Burundi	1.3	1.2	1.5	1.4	1.3		1.2	1.2	1.5	1.0	1.4										3.5	3.2	3.2	2.8	5.9	5.6	2.7	2.7	5.6	2.7
Cameroun	1.4	2.2	4.1	4.5	1.0		1.0	0.7	1.3	8.0	6.0										1.3	1.3	1.1	1.2	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	1.5
Cap-Vert	0.8		1.3	1.2	1.2		1.5	1.4	1.6	1.5	1.7										2.5	2.9	2.6	2.4	2.7	2.8	5.9	3.1	2.8	2.3
République centrafricaine	1.0	6.0	1.2	6.0	0.8	0.5	0.7	9.0	6.0	0.7	0.7	9.0	0.5	0.5	0.3 0	0.8 0.	0.4 0.3	3 0.4	1 0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	4.0	0.5	0.3	0.5	9.0
Tchad			0.0	0.0	0.0		0.3	0.4	0.5	0.4	0.4										1.0	1.4	1.3	1.0	8.0	6.0	1.4	1.4	1.6	1.8
Comores	0.3	0.2	0.3	0.5	9.0	6.0	1.4	1.0	2.8	1.7	3.1	1.6			1.3 1	1.0 0.	0.5 1.0	1.1	1.5	1.2	0.8	1.8	1.8	2.0	1.4	1.7	5.0	1.6	1.1	1.6
République du Congo	1.9	3.0	5.0	4.0	2.6	2.4	1.8	1.5	1.2	1.2	6.0											1.4	1.7	1.6	1.3	1.2	1.4	1.2	1.6	1.6
Côte d'Ivoire	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.1	1.5	1.6	1.5	1.1	1.1			0.6		1.7 2.	2.0 2.2	2.2	1.9	1.9		1.4	1.1	1.1	1.1	6.0	1.7	1.8	1.9	1.7
Gui née équatori a le										0.5	0.2	0.1		0.0	0.2 0							0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.3	0.3	9.0	0.5
Ethiopie	1.1	1.7	1.8	1.9	2.2	2.1	2.2	5.6	5.9	2.8	2.1	1.7		0.9	1.4		2.2 2.2			2.0	2.1	2.5	2.2	1.5	1.2	1.3	1.5	1.5	1.9	2.2
Gabon	1.7		1.7	1.8	1.8	1.8	2.0	2.4	1.9	1.9	1.5			1.2	1.1	1.7 1.		) 2.6			1.8	2.1	1.8	2.3	1.7	1.9	2.1	2.1	2.5	2.1
Gambie	1.1		1.1	9.0	0.7	1.1	1.0	1.0	1.1	6.0	6.0		1.2	1.6	.6		1.2 1.4	1.4	1.4	1.5	1.4	1.7	1.8	2.1	2.2	2.7	2.3	2.3	1.7	1.5
Ghana	9.0	1.1	0.7	0.8	0.8	1.0	1.4	1.4	1.9	1.6	1.2	1.0	0.7	1.9	2	1.6 1.	6 1.3	3.1.	1.3	1.7	1.8	1.5	1.7	1.8	2.0	1.6	1.7	1.8	1.8	2.1
Guinée	1.6	9.0	1.6	9.0	0.7	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1 (	0.1	0.3	.3 0.	.2 0.:	2 0.2	0.3	0.2	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	9.0	9.0	8.0	0.7
Gui née-Bissau	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	9.0	0.2	0.2 (	0.2	0 7.0	0.4 0.	4 0.	.0	2 0.3	0.7	0.5	0.4	0.8	9.0	0.7	8.0	0.7	6.0	1.1	1.5
Kenya																														
Lesotho	0.8	1.2	1.3	1.3	1.2	1.0	1.1	1.6	8.0	1.2	1.3						1.5 1.	3.1				2.3	1.9	2.9	2.2	2.0	2.5	2.8	4.6	2.8
Madagascar	1.2	1.4	1.1	1.0	1.3	8.0	0.8	0.7	0.7	9.0	8.0			1.0 0		0.6 1.	.0	1.1			1.0	0.7	0.8	6.0	1.2	1.3	1.3	1.6	1.5	1.3
Malawi	3.6		2.7	3.1	3.1	3.7	4.7	4.0	2.8	4.0	4.4											1.4	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.3	2.9
Mali	1.1		1.2	1.1	1.0	1.1	1.1	0.5	9.0	0.7	8.0	0.7	0.7		0.5 0	0.8 1.	.3 1.3	3 1.5	5 1.0	9.0		9.0	1.3	1.2	1.0	1.2	1.1	1.2	1.1	1.2
Maurice	1.3	1.8	1.4	1.1	1.0	0.8	0.9	1.1	1.4	1.6	1.7											1.3	1.3	1.3	2.1	2.3	2.4	3.0	3.7	2.8
Mozambique	0.5	0.7	1.7	1.9	1.8	1.4	1.2	1.7	2.1	2.1	1.2			1.0		0.9 0.					9.0	0.8	1.2	6.0	1.0	1.4	1.8	1.9	2.2	3.1
Namibie										5.7	5.9	3.5	1.5		3.2 3		2.6 2.5	5 5.0		3.0		4.1	6.2	3.3	2.7	2.5	5.0	2.5	5.6	2.7
Niger	1.9	1.4	1.1	1.0	1.2	1.2	0.9	1.2	1.0	1.0	8.0											0.8	1.1	1.2	6.0	1.1	1.3	1.4	2.0	2.1
Nigeria	1.2	1.1	1.2	1.9		1.4	1.3	1.0	1.0	6.0	1.2										1.4	1.3	1.3	1.1	1.1	1.3	1.6	1.7	2.3	2.2
Rwanda	1.1	6:0	6.0	0.8		0.7	0.7	1.2	1.0	6.0	6.0	0.7		0.9	0.0		0.0 0.0	2.1			2.0	2.2	1.8	1.6	1.7	1.5	1.7	5.0	1.9	2.1
Sao Tomé-et-Principe	1.4	0.2	1.3	0.4	9.0	0.4	9.0	0.8	0.1	9.0	0.5	0.4	0.2 (	7.7	.2 0	_	4 1.	1.	1.3	1.1	1.5	2.2	1.6	1.9	2.0	1.8	1.8	1.5	1.6	1.3
Sénégal	1.1	1.0	6.0	0.9		1.0	0.8	0.8	6.0	6.0	1.0	1.0	1.1	0.7	1.8	1.0 1.	1.0 1.	1.	3 1.2		1.4	1.5	1.4	1.6	1.8	1.6	1.5	1.5	1.3	1.4
Seychelles	3.6	4.6	4.2	3.3		4.1	3.3																		5.4	5.3	5.3	0.9	7.5	7.0
Sierra Leone	2.1	2.5	1.4	0.9		0.8	0.4	0.5	1.3	6.0	1.3						0.8 0.8		5 0.7	1.2	1.2	1.5	1.7	1.6	1.8	1.5	1.0	1.1	1.0	1.2
Afri que du Sud	2.3	3.0	3.8	3.9	2.9	3.0	3.2	5.9	2.8	3.3	3.8	3.6			2.3 2	2.4 2.	2.5 2.	7 2.8		2.4		3.8	4.4	4.3	4.5	5.0	5.9	6.3	6.9	5.0
Swaziland	2.3	1.8	1.8	1.6	1.4	1.5	1.8	1.4	3.6	3.6	3.5		4.9				9 3.1		9 2.8			2.0	1.9	2.2	5.9	3.1	2.0	5.6	2.7	2.8
Tanzanie	3.1	2.9	5.8	2.9	2.7	2.3	2.4	2.0	1.4	1.8	1.8										0.5	9.0	0.7	0.8	1.2	1.2	1.5	1.7	1.5	1.5
Togo	9.1	6.7	8.0	7.7	7.1	8.8	7.8	5.4	4.8	5.7	4.2					3.2 2.	2.2 2.1	1.6	5 1.7		1.1	1.1	1.6	1.9	1.6	1.8	1.7	1.5	1.5	1.5
Ouganda	0.3	0.2	9.0	0.4	9.0	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.0										0.5	9.0	0.7	0.8	1.0	1.0	6.0	6.0	8.0	0.9
Zambie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8	5.5	4.6	5.5	6.3	4.3	2.7	2.7	1.9 1	1.3 1.	1.2 1.2	2 1.5	6.4	6.3	7.2	1.7	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.4	1.4
Zimbabwe	3.7	4.1	5.4	5.8	5.0	3.5	3.5	4.4	4.8	3.9	3.9										2.1	1.8	1.5	2.5	0.0	0.0	0.0	0.4	8.0	3.4

Impôt sur le revenu des particuliers	ticuliers											- 1		- 11		- 11														L
	1980	1980 1981 198	1982	1983	4			1987 1	- 1	` '	1990 15		.992 1993	93 1994	34 1995	5 1996	13	1998	1999	2000	2001 2	2002	2003 20	2004 20	2005 20	2006 2007	37 2008	7	9 2010	ol
Angola	0.3	8.0	1.0	6.0	9.0	0.5	0.7	1.2	8.0	0.4					2.3 2.4	4 2.2		1.8	1.7	1.5	1.8	1.9		1.6	1.7 2					2
Bénin	2.2	1.9	1.7	2.1	2.4	5.0	1.8	1.7	5.6	2.8	4.2	2.2 2	2.5 2		1.9 1.			1.0	1.2	1.2	1.1	1.4	1.9	1.9	1.2	1.3 0				2
Botswana	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.2	9.0	8.0	0.5	9.0	0.5							1.1	1.4	1.7	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5		1.5 1			3
Burkina Faso	1.3	1.2	1.5	1.4	1.3	1.1	1.2	1.2	1.5	1.0	1.4	1.1 2						2.2	1.8	2.3	3.5	3.2	3.2	2.8		2.6 2	7. 2.7			_
Burundi	1.4	2.2	4.1	4.5	1.0	0.4	1.0	0.7	1.3	8.0	6.0	0.7 0	0.4 0	0.4 0.	0.4 0.5	5 0.6	9.0	0.8	1.0	1.1	1.3	1.3	1.1	1.2	1.7		1.6 1	1.6 1.		2
Cameroun	8.0	1.4	1.3	1.2	1.2	1.2	1.5	1.4	1.6	1.5	1.7	1.8 1	1.8 2	2.4 3.	3.0 2.9	9 1.9	0.2	2.4	1.8	1.5	2.5	2.9	5.6	2.4	2.7 2	2.8 2	2.9 3.1		2.8 2.3	3
Cap-Vert	1.0	6.0	1.2	6.0	8.0	0.5	0.7	9.0	6.0	0.7	0.7	0.6	0.5 0	0.5 0.	0.3 0.8	8 0.4	. 0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4 0	0.5 0.3		0.5 0.6	9
République centrafricaine			0.0	0.0	0.0	0.2	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.6	0.4 0	0.4 0.	0.5 1.2		1.1	1.0	1.3	1.1	1.0	1.4	1.3	1.0	0.8	0.9	.4	1.4	1.6 1.8	00
Tchad	0.3	0.2	0.3	0.5	9.0	6.0	1.4	1.0	2.8	1.7	3.1	1.6 1	1.3 0	0.8 1.	1.3 1.0	0.5	1.0	1.1	1.5	1.2	8.0	1.8	1.8	2.0	1.4	1.7 2	2.0 1.6		1.1 1.6	9
Comores	1.9	3.0	5.0	4.0	5.6	2.4	1.8	1.5	1.2	1.2	6.0	1.9 2	2.1 2	2.1 1.	1.5 1.3	3 1.6	1.3	1.8	1.5	1.1	1.5	1.4	1.7	1.6	1.3 1	1.2 1	1.4 1	1.2 1.	1.6 1.6	9
République du Congo	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.1	1.5	1.6	1.5	1.1	1.1	0.9	1.0 0	0.6 0.7	7. 1.7	7 2.0	2.2	2.2	1.9	1.9	1.5	1.4	1.1	1.1	1.1	0.9	1.7 1	1.8 1.	1.9 1.7	_
Côte d'Ivoire										0.5	0.2	0.1 0	0.0	0.0	0.2 0.1	1 0.3	0.3	0.7	0.2	0.1	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5 0	0.3 0.3	3 0.6	6 0.5	2
Guinée équatoriale	1.1	1.7	1.8	1.9	2.2	2.1	2.2	5.6	5.9	2.8	2.1	1.7 1	1.3 0	0.9	1.4 1.7	7 2.2	2.2	2.0	1.9	2.0	2.1	2.5	2.2	1.5	1.2	1.3 1	1.5 1	1.5 1.	1.9 2.2	7
Ethiopie	1.7	1.6	1.7	1.8	1.8	1.8	5.0	2.4	1.9	1.9	1.5	1.4	1.4 1	1.2 1.	1.1 1.7	7 1.5	2.0	5.6	1.9	1.5	1.8	2.1	1.8	2.3	1.7	1.9 2	.1 2.1		2.5 2.1	7
Gabon	1.1	1.3	1.1	9.0	0.7	1.1	1.0	1.0	1.1	6.0	6.0	0.9	1.2 1	1.6 1.	1.6 1.3	3 1.2	1.4	1.4	1.4	1.5	1.4	1.7	1.8	2.1	2.2	2.7 2	.3 2	2.3 1.	1.7 1.5	2
Gambie	9.0	1.1	0.7	8.0	8.0	1.0	1.4	1.4	1.9	1.6	1.2	1.0 (	0.7 0	1.9	.2 1.	5 1.6	1.3	1.2	1.3	1.7	1.8	1.5	1.7	1.8	2.0	1.6 1	.7 1	8	8 2.	7
Ghana	1.6	9.0	1.6	9.0	0.7	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1 0	.1 0.	0.3 0.3	3 0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5 0	9.	0.6	8 0.7	7
Guinée	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	9.0	0.2 (	0.2 0	.2 0.	0.2 0.4	4 0.4	. 0.5	0.2	0.3	0.7	0.5	0.4	8.0	9.0	0.7	0.8 0	0.7 0	0.9	1 1.5	2
Gui née-Bissa u																														
Kenya	8.0	1.2	1.3	1.3	1.2	1.0	1.1	1.6	8.0	1.2	1.3	1.6	2.5 2	1 1.	.7 2	1.5	1.3	1.5	1.3	1.1	2.0	2.3	1.9	5.9	2.2 2	2.0 2	.5 2	2.8 4.	4.6 2.3	00
Lesotho	1.2	1.4	1.1	1.0	1.3	8.0	8.0	0.7	0.7	9.0	8.0	0.7 0	0.5 1	1.0 0.	9.0 8.0	5 1.0	1.1	1.1	6.0	6.0	1.0	0.7	8.0	6.0	1.2	1.3 1	.3	1.6 1.	1.5 1.3	33
Madagascar	3.6	3.6	2.7	3.1	3.1	3.7	4.7	4.0	2.8	4.0	4.4	3.6 3	3.7 2	2.3 2.	.4 1.6		3.1	2.7	5.6	2.5	2.5	1.4	1.6	1.6	1.7	1.8 1	.8	1.9 2.	3 2.9	6
Malawi	1.1	6.0	1.2	1.1	1.0	1.1	1.1	0.5	9.0	0.7	8.0	0.7 0	0.7 0	0.6 0.	0.5 0.8		1.3	1.5	1.0	9.0	6.0	9.0	1.3	1.2	1.0	1.2 1	1.1	1.2 1.	1.1	7
Mali	1.3	1.8	1.4	1.1	1.0	8.0	6.0	1.1	1.4	1.6	1.7	1.8 2	2.0 1		1.2 1.3	3 1.2		1.2	1.2	1.1	1.1	1.3	1.3	1.3	2.1 2	2.3 2	.4	3.0 3.	7 2.3	00
Maurice	0.5	0.7	1.7	1.9	1.8	1.4	1.2	1.7	2.1	2.1	1.2	1.4	1.1	1.0 1.	1.0 0.9		6.0	6.0	0.7	9.0	9.0	8.0	1.2	6.0	1.0	1.4 1	.8	1.9 2.	2 3.1	7
Mozambique										5.7	5.9	3.5 1	1.5 2	2.7 3.	3.2 3.3	3 2.6		5.0	3.5	3.0	3.3	4.1	6.2	3.3	2.7 2	2.5 2	.0 2	2.5 2.	2.6 2.7	7
Namibie	1.9	1.4	1.1	1.0	1.2	1.2	6.0	1.2	1.0	1.0	8.0	0.8		0.7 0.	.7 1.0			9.0	0.8	9.0	8.0	8.0	1.1	1.2	0.9		1.3 1	1.4 2.		7
Ni ger	1.2	1.1	1.2	1.9	1.2	1.4	1.3	1.0	1.0	6.0	1.2	1.2 1	1.0 1	1.3 1.	1.3 1.1	1 0.8		1.2	1.4	1.1	1.4	1.3	1.3	1.1	1.1		1.6 1	1.7 2.		7
Nigeria	1.1	6.0	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	1.2	1.0	6.0	6.0	0.7 0	0.9	0.9	0.0 0.0	0.0	0.0	2.1	1.2	1.5	5.0	2.2	1.8	1.6			1.7 2			7
Rwanda	1.4	0.2	1.3	0.4	9.0	0.4	9.0	8.0	0.1	9.0	0.5		0.2 0	1.2 0.	0.2 0.6	_		1.2	1.3	1.1	1.5	2.2	1.6	1.9			1.8 1	1.5 1.	1.6 1.3	3
Sao Tomé-et-Principe	1.1	1.0	6.0	6.0	6.0	1.0	0.8	8.0	6.0	6.0	1.0	1.0 1	1.1 0	.7 0.	.8 1.0	0.1.0	1.1	1.3	1.2	1.5	1.4	1.5	1.4	1.6						4
Sénégal	3.6	4.6	4.2	3.3	3.2	4.1	3.3																				5.3 6.0			0
Seychelles	2.1	2.5	1.4	6.0	6.0	0.8	0.4	0.5	1.3	6.0		1.3 1	1.5 1	1.9 1.	.7 0.	7 0.8		9.0	0.7	1.2	1.2	1.5	1.7	1.6				1.1		7
Sierra Leone	2.3	3.0	3.8	3.9	5.9	3.0	3.2	5.9	2.8	3.3	3.8		3.4 2	2.8 2.	2.3 2.4			2.8	2.7	2.4	3.0	3.8	4.4	4.3			5.9 6.3			0
Afrique du Sud	2.3	1.8	1.8	1.6	1.4	1.5	1.8	1.4	3.6	3.6	3.5	4.5 4	4.9 4	4.7 4.	4.0 3.4		3.1	2.9	2.8	5.6	2.1	2.0	1.9	2.2	2.9 3	3.1 2	2.0 2	2.6 2.	2.7 2.8	00
Swaziland	3.1	5.9	2.8	2.9	2.7	2.3	2.4	2.0	1.4	1.8	1.8							1.1	0.7	9.0	0.5	9.0	0.7	0.8	1.2	1.2 1	.5	1.7 1.	1.5 1.5	2
Tanzanie	9.1	6.7	8.0	7.7	7.1	8.8	7.8	5.4	4.8	5.7	4.2						2.1	1.6	1.7	1.3	1.1	1.1	1.6	1.9	1.6 1	1.8 1	.7 1	1.5 1.	1.5 1.5	2
Togo	0.3	0.2	9.0	0.4	9.0	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.0				0.0 0.0	_		0.4	0.5	0.4	0.5	9.0	0.7	0.8	1.0	0 0.1	0 6:	0.9	0.8 0.9	6
Ouganda	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.8	5.5	4.6	5.5	6.3		2.7 2	2.7 1.				1.5	6.4	6.3	7.2	1.7	1.2	1.3	1.3	1.4 1	.4	1.5	1.4	4
Zambie	3.7	4.1	5.4	5.8	5.0	3.5	3.5	4.4	4.8	3.9	3.9	3.7 3	3.8 4		4.1 3.8	8 3.3	3.0	4.0	3.0	2.7	2.1	1.8		2.5	0.0		0.0	0.4 0.	0.8 3.4	4
Zimbabwe	5.0	5.4	6.3	6.3	7.2	6.0	6.4	7.3	8.9	8.9	6.5			6.9 6.1				13.1	9.8	6.6	7.5	6.9	10.7	3.3			0	5 2.		7

Impôts indirects	1980 1981	1981	1982	1983	1984 1	1985 1	1986 1	1987 1	1988 15	1989 19	1990 19	1991 19	1992 19	1993 19	1994 1995	35 1996	6 1997	7 1998	3 1999	3 2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 2	2009	2010
Angola																0.9	9 1.	7 2.6	5 2.1	1.9	3.2	3.2	3.1	2.4	2.2	2.0	2.0	2.1	2.5	2.1
Bénin	0.7	1.2	1.2	1.3	1.0	1.0	1.0	0.7					9.1	1.7 4		.8 5.3		0.5.7	7 6.3	7.7	7.3		7.8	8.3	7.0	7.2	8.0	8.0	8.1	7.8
Botswana	0.2	0.2	0.2	0.4	9.0	0.3	0.3	0.4			-						3 1.3							3.3	4.3	3.0	2.9	3.2	4.3	4.6
Burkina Faso	1.2	1.2	1.4	1.6	1.3	1.2	1.2	5.6						1.4 3						3 5.2			0.9	6.9	6.4	6.1	6.7	9.9	7.2	7.1
Burundi	3.2	3.6	5.3	5.1	4.9	8.8	5.1	5.2			6.2	6.7 6				7.6 6.:		.0 6.2	2 7.4		8.9	8.9		9.5	9.1	8.9	8.7	8.7	9.0	10.6
Cameroun	2.3	2.2	2.0	1.8	2.4	2.0	2.5	2.1			2.7	2.4 2				.7 5.	0 4.			5.8			5.1	5.4	6.1	6.3	6.4	6.4	6.5	6.2
Cap-Vert	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0				0.5 0.0	6 3.2		2.5	2.5			3.2	3.3	8.6	10.1	10.8	11.5	8.9	6.8
République centrafricaine	2.2	2.8	3.0	3.1	3.0	2.3	1.8	1.8	2.2	5.6	3.6	2.5 2			2.5 3.	.0 2.	3.3.	8 4.5	5 4.5	4.7	3.6		3.1	3.3	2.8	3.0	3.5	3.2	3.4	3.9
Tchad			9.0	0.5	0.5	0.7	9.0	6.0		1.6	1.8	1.7				0.8	2 1.6		2 1.7	7 1.9			1.3	1.1	0.7	0.7	1.0	6.0	1.2	1.4
Comores	0.1	0.2	0.4	6.0	0.5	8.0	1.1	1.0		1.0	1.2	2.4 5			5.0 4.	4.9 4.9		8 3.7		3.7	3.5		4.6	5.3	3.6	3.2	3.8	3.1	5.6	2.5
République du Congo	2.4	3.0	4.1	3.7	4.4	3.9	3.8	2.8	2.8	5.6	2.5	2.8	0.5	2.0 1	.3 4.	4.0 3.	4 1.4		1 2.9	2.4	4.1		3.4	3.2	2.7	2.4	2.8	2.5	3.3	3.2
Côte d'Ivoire	6.1	6.3	6.9	5.8	4.9	3.3	8.0	8.8				8.3		7.4 6	9 0.9	6.1 6.2	2 6.0			1 6.1			5.5	5.7	4.4	4.6	5.0	5.0	6.2	6.2
Guinée équatoriale	1.5	1.7	1.3	1.7	3.1	2.2	5.2	5.9						5.4 4	4.0 3.	.8 2.1			5 1.6	5 0.9			1.1	0.8	0.5	9.0	0.5	0.4	8.0	9.0
Ethiopie	3.1	3.2	3.1	3.1	3.5	3.1	3.0	3.5			2.9	3.2 2		2.7 3	3.3 3.	.1 3.	3 3.7		3 3.7	3.7			4.8	5.8	5.7	5.7	5.4	4.6	5.1	6.3
Gabon	1.3	1.7	2.0	1.9	1.9	2.1	2.2	4.1									5 2.3		3 2.0				3.1	3.0	2.5	2.3	2.3	2.0	2.7	2.5
Gambie	0.5	0.5	0.5	0.5	0.7	1.3	0.8	6.0		4.4		5.4 5		5.2 4		.5 3.7			3.4					3.0	5.3	0.9	6.4	5.7	5.3	5.1
Ghana	2.1	3.5	2.1	1.5	1.9	1.9	3.7	3.0		3.5										0.5				5.9	6.7	6.4	6.4	0.9	5.3	5.3
Guinée	0.1	0.1	0.4	0.1	0.1	0.1	9.0	1.2					3.0	3.1 3	3.4 3.	3.8 3.5	5 4.4		3.8	3.1	4.1			4.6	5.2	4.1	5.0	0.9	5.9	5.7
Gui née-Bissau	1.9	1.9	1.7	0.7	0.5	1.1	9.0	0.5			0.7									5 2.1	2.1			1.7	2.4	2.2	2.0	2.1	5.6	3.2
Kenya	5.7	9.5	5.2	4.8	5.3	4.9	4.7	5.4	6.1	0.9			6.9	6.6	7.6 7.	7.1 7.4	4 7.0	0 7.5	5 7.5		7.7	8.0	8.4	8.4	8.5	7.8	8.3	8.4	8.3	8.5
Lesotho	0.0	0.1	0.3	1.6	3.9	3.2	3.9	7.1				6.7 6												7.4	8.5	7.9	8.4	8.1	8.6	8.3
Madagascar	5.4	3.6	4.1	4.2	4.3	3.6	3.4	3.3												6.8				6.7	6.5	9.9	7.1	8.0	8.9	7.1
Malawi	4.9	5.1	5.1	4.9	4.7	5.4	5.3	5.2				5.4 5												5.8	6.1	6.1	6.7	7.4	7.6	7.2
Mali	3.7	4.4	4.8	4.0	4.2	4.4	3.4	3.1				4.1 4				.0 5.0								7.9	7.4	7.0	6.7	0.9	6.4	6.2
Maurice	2.8	3.0	3.0	3.4	3.2	3.0	2.8	2.8	3.0		3.5		3.5			3.9 4.	2 5.4			6.4			7.5	7.6	89 89	9.7	10.7	10.5	10.6	10.9
Mozambique	4.1	5.4	5.4	5.8	4.6	5.9	3.8	3.9				4.7 5												7.3	7.3	7.3	9.9	8.0	8.7	10.3
Nami bie			2.5	3.6	3.6	4.1	8.4	5.3		5.0		6.1 6				9.8 6.			9.7.6	5 7.9			6.1	5.3	4.7	6.1	5.1	5.5	5.6	6.1
Niger	3.1	5.9	2.7	5.9	3.1	2.8	4.6	3.9		3.2	2.9	2.4		2.1 2		.4 2.	2 3.						4.2	4.6	5.2	5.2	5.5	2.0	5.7	5.4
Nigeria	0.8	1.1	1.3	1.5	1.1	1.5	1.3	0.7			1.0	1.1 1		1.1 0			6 2.5		5 2.2			1.5		1.3	2.4	1.2	1.4	1.6	1.9	1.8
Rwanda	2.3	2.3	2.4	5.6	2.5	8.2	5.9	3.4	3.4		3.3	3.5								4.8			4.3	5.8	5.8	5.6	5.9	6.3	5.9	5.9
Sao Tomé-et-Principe	4.7	3.1	5.9	1.5	5.9	2.2	1.6	1.1	1.4	8.0	1.3	2.0 2	2.7	1.9	1.3 1.	1.2 0.7	7 1.0	0 1.9	9 2.6	3.3		3.7		5.1	5.8	4.0	3.5	5.9	3.1	3.8
Sénégal	5.5	4.0	3.9	3.9	4.4	4.1	3.8	3.8		3.5	3.7	3.8				.3 5.	6 6.			1 9.4				8.2	10.2	10.4	10.8	9.6	9.5	6.7
Seychelles	4.1	5.4	4.6	5.3	6.5	6.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				.6 7.	7 7.		1 7.8	3 7.5	7.8		8.6	9.2	12.1	11.6	11.7	10.9	12.6	14.4
Sierra Leone	2.4	3.1	5.6	1.7	1.4	1.0	0.5	8.0		1.0	1.8	2.1 3	3.2			3.3 2.9	9 1.8	1	5 1.3	3 1.8	2.5	2.4	2.5	1.9	1.8	1.9	1.1	3.6	3.9	5.1
Afri que du Sud	2.0	4.6	5.6	3.4	3.5	4.6	9.9	6.2	6.2	7.1	8.0	7.6 7	7.3		7.9 7.	7.9 7.	7 7.6		0 8.1	7.8	7.7	7.3	7.5	7.7	8.3	8.5	9.8	8.5	8.3	7.4
Swaziland	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.5	1.1	2.3	2.5	3.4	3.2	3.4 2	6.5	2.5 2	.6 2.	.6 3.	2 3.4	4 3.9	) 4.C	4.2	4.2	4.3	4.7	4.5	4.8	3.9	4.0	4.7	4.6	5.1
Tanzanie	6.2	7.6	7.3	7.8	6.4	6.5	6.7	7.5	4.3	4.9	4.9	5.2	5.2	3.4 3	3.8 2.	2.3 4	2 4.3	3 4.1	1 4.3	4.1	5.4	5.4	5.4	5.4	9.9	6.7	7.7	7.9	7.7	7.7
Togo	2.5	1.7	4.1	3.4	3.2	5.9	1.9	1.9	2.2	1.9	1.7	1.8	1.1	0.7 0	.8 1.	.4	9 2.	1 2.3	3 2.2	2.0	1 2.8	2.5	3.6	3.9	6.7	7.5	8.0	7.2	6.9	7.1
Ouganda	8.0	0.5	5.6	2.5	2.0	1.8	1.1	1.2	1.9	2.3	2.4	2.8 1	6.1	2.2	.7 3.	.4 6.	4 7.	7.9 7.3	3 7.6	5.6.5	3.3	3.6	3.7	6.4	6.9	6.9	7.0	7.6	7.0	8.9
Zambie	10.6	10.7	11.0	11.4	6.6	9.8	9.7	7.7	6.1	4.4	4.8	5.7 4	1.9	4.5 6	5.5 6.	.4 6.	6 6.8	8 6.8	3 9.0	9.6	8.3	4.7	4.3	4.1	7.5	8.9	7.4	9.9	5.4	2.8
Zimbabwe	5.7		6.5	7.4	9.2	7.1	6.2	6.5	5.6	5.0	5.0	3.9 4	1.4	4.8	3.4 3.	.9 3.	9 5.	7 4.1	1 6.7	5.5	4.9	5.6	8.6	11.1				6.0	7.7	13.7

Impôts sur le commerce international	rnationa	_ [		- 1				- 1			,	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 11	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1			- 1	- 1	- 1	- 1	I
	1980 1981 198	981 15	187 1983	- 1	1984 19	1985 1986	36 1987	1988	8 1989	1990	1991	1992	1993 1	1994 IS	1995 19	-	H	-	7	7	7	7	7	5007			7 8007		7010
Angola																						2.4	2.2	1.9	1.7	1.7	1.7	1.8	1.3
Bénin		9.5 10.	3			6.1 6					4.6	4.8	4.7				2.0 1.5			0 2.9		3.6	2.7	4.0	4.6	5.1	5.4	4.9	4.9
Botswana		11.2	8.9					1 4.0			5.7	8.4	0.6									3.9	4.8	6.2	0.9	8.7	8.5	9.4	7.9
Burkina Faso		3.8	3.8		2.8		4.5 3.3		3 2.7		3.3	5.6	2.7				3.0 2.		0.7			1.8	2.2	1.9	2.1	2.2	5.0	5.0	2.2
Burundi	5.4	3.2	4.3 2			5.1 6		9 4.7			4.3	3.6	3.4				2.1 3.8			3.9		4.6	4.1	4.5	3.1	3.2	5.9	2.7	1.9
Cameroun			4.1 3	3.9			2.0			1.0	1.3	2.0	1.7	2.7	2.5	2.4 2		.4 2.2		1 2.1	2.2	2.2	2.1	2.2	2.2	2.1	2.1	2.3	2.3
Cap-Vert		7.4 (	6		7.1	7.0.7	7.4 6.8	8.9	8 7.3		8.5	10.0	6.7					_		5 7.7	8.4	8.5	8.6	4.9	5.0	5.0	2.0	4.1	3.9
République centrafricaine	6.2		2		0	4.7 3		8 3	3 3.2		3.5	3.1	5.6		3.9		1.6 1.5		5 1.6	5 1.7	1.6	1.6	1.6	1.5	2.0	1.8	1.7	1.9	1.6
Tchad			1.4		2.0	2.3 1	.6 1.	4 1.	6 1.5		1.1	1.1	6.0	6.0	1.5		2.2 2.7	_		2 2.2	2.2	2.0	1.4	1.3	1.1	1.4	3.2	2.3	2.1
Comores			6	9.9 10	10.2		œ	7.7	0 6.8	7.1	5.4	5.1	5.3		4.3 4	4.3 5	5.9 3.8		7 3.0	3.9	3.5	4.4	5.5	6.2	5.2	3.6	5.1	5.1	5.4
République du Congo			6.5 5	5.5	~			4 4.	0 3.7	3.3	4.4	4.8	4.8			4.5 2	2.6 3.0	.0 1.5	5 1.4	1 2.1	1.7	2.1	2.0	1.3	1.3	1.3	1.1	1.5	1.3
Côte d'Ivoire		10.9	∞	9.0	_	9.4 6.	.7 6.9	9.9	0 4.8	3.5	4.1	3.1	2.5	5.3	5.8	5.7 5	5.1 4.4	.4 4.6	5 3.5	9.4.4	5.3	5.6	6.0	4.6	4.7	4.7	4.1	3.6	4.0
Guinée équatoriale	12.5 1	16.3 22.	2	9.1 20	20.5 14	.4.0 11	11.6 8.3	3 7	2 6.4	6.7	0.9	5.7	5.8	4.9	4.7	3.1 3	3.1 1.	.1 8	3 1.0	7.0 0	9.0	0.7	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2
Ethiopie		2.1	2.1	2.3	2.1	2.1 2.2	.2 1.7	7 1.	7 1.5	1.2	1.1	8.0	1.0	1.6		1.9 2	2.1 2.3	.2 2.1	1.5	9 2.0	2.4	2.3	2.8	2.8	5.9	3.8	2.5	2.8	3.2
Gabon			9	6.2			6.1 6.3	2 5.6		3.5	5.1	4.4	4.8	_				.1 5.7	2 6.0			5.7	5.3	4.7	4.8	5.1	4.2	5.4	9.6
Gambie		7.0	7.9 8	8.4 10			П	2 10.3			5.9	6.3	6.9	6.5	5.5		_		1 4.6		3.5	2.9	4.4	3.4	4.0	3.9	3.1	4.4	3.0
Ghana			0.7	1.5		3.6 4			8 2.9		2.1	1.5	2.1			3.6 2	2.9 3.2			5 2.9	2.7	3.3	2.9	5.6	5.9	2.5	2.4	2.1	2.5
Gui née		1.3 (	0.6	0.4	0.7	0.6	0.8 0.8		8 0.9	1.4	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6		1.8 1.	.6 1.7	7 2.2	2 1.9	2.2	2.2	2.2	3.0	5.9	2.7	2.7	2.8	5.6
Guinée-Bissau			5	_							2.1	1.2	1.8			_						1.4	1.5	2.1	2.3	1.8	1.5	1.8	1.9
Kenya			7								2.0	1.4	1.6					.9 3.1				1.6	1.8	1.7	1.3	1.5			1.6
Lesotho	•	٠.	4			7	_	3 15.3			20.1	19.6	22.2				7		7	7	20.5	19.6	17.5	26.3	40.3	35.8	37.2		9.51
Madagascar		4.1	Ţ.	3.5			3.2 4.4	4 4.2			2.5	3.1	5.9	2.1	2.6	2.8 3	3.1 2.8		2 1.8	8 1.4		1.7	1.5	1.2	1.2	1.4	1.4	_	6.0
Malawi			0	3.7 3	3.4	_		1 2	5 2.7	3.2	5.6	3.2	2.8							1 1.9	1.2	1.3	1.8	1.8	1.8	1.8	5.0	6	1.8
Mali	1.8	2.4	2.4 2				4.5 4.1				2.4	2.3	2.4	1.7	2.0	2.7 2	2.7 3.0	_		3 1.6	2.0	2.3	2.4	5.6	5.6	1.8	1.6		5.0
Maurice				10.4 10	10.9	10.4 11.2		0 11.3			10.4	9.0	8.6							5 4.7	4.0	4.0	4.1	3.9	2.2	1.0	0.8	9.0	0.5
Mozambique		2.0 1.	1.5 1	1.9	1.2 (	~	7 1.4			1.2	1.6	2.3	3.5	5.6					3 2.0		1.9	2.0	1.8	1.9	1.8	1.8			1.7
Namibie			4	13.0 11	11.7	9.2 10	10.0 10.4	4 8.3	3 6.7		6.4	12.1	8.8		7.1	7.7	8.1 8.3	.3 8.7		-		7.7	8.4	9.1	7.2	6.6	_		0.0
Niger			4.8	3.9	4.0	3.7 2	.2 2.0	_			2.2	1.9	5.0	1.7						0 2.8		3.2	3.5	2.0	5.0	2.1	5.0	2.0	2.7
Nigeria	5.9	3.4	3.1	. 6.1	4.1	1.5 2.7					2.4	1.7	1.1	1.9								2.7	2.2	1.6	1.0	1.2	1.1	1.2	1.0
Rwanda			3.7	3.4	3.8	4.7 6	6.1 4.1	1 3.5		2.8	3.3	3.2	5.6	1.1	_	_		.5 1.4	1.4	_		1.6	2.2	2.0	5.0	1.5	1.7	1.2	1.2
Sao Tomé-et-Principe			9.9	4.2	4.8	4.7 3	.4 1.8			2.1	2.3	2.8	1.9	1.5	~	_	1.6 2.6				2.9	3.4	3.4	3.3	3.8	3.5	3.1	2.8	5.9
Sénégal			9		6.3	5.9 5.1					9.9	7.0	5.9	2.8	_		4.9 4.4				3.1	2.9	2.8	2.7	5.9	3.5	3.2	2.7	2.8
Seychelles		11.9 13.	ω.	13.0 12	12.5 11	.1.7 21.3	.3 21.6	6 26.8	7	7	22.4	24.1	19.4	16.2 1	12.5 10	10.8 11	11.4 10.9	_		_	9.4	10.3	10.0	5.5	4.0	3.9	4.7	4.1	3.1
Si erra Leone			4.8 2	2.5		1.8 1	_	1 1.5	6 2.3		2.9	3.6	4.3	2.0	3.9	4.7 2	_	_	_	_		6.2	5.7	4.9	4.7	5.1	4.9	4.7	2.5
Afrique du Sud			2.4 2		1.7	1.5 0.2		3 0	3 0.8		0.4	0.3	0.3	0.7	1.0							0.8	9.0	0.8	1.0	1.2	1.2	6.0	0.7
Swaziland			4	9.01	9.6	9.6	9.1 6.7	7 6.	7 6.9	6.5	10.6	6.7	8.1	0.6	9.2 10	10.8 10	10.8 11.6	.6 11.5	5 11.6	5 12.4	12.0	11.8	12.7	19.5	59.6	24.0	25.6	20.8	9.7
Tanzanie	5.6	1.5	1.0 0	) 6:(	0.8	0.8.0	0.9 1.9	9 1.	0 1.3	1.4	1.5	1.5	6:0	1.2	2.9	1.5 1	6 1.	.4 1	3 1.1	1.1	0.9	0.9	1.0	6:0	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3
Togo			. 0.6	7.1 (	9.9	8.6 7	.8 7.	0 5.	9 5.4	6.2	5.2	4.0	5.6	3.5	4.1	4.6	5.1 5.	5 43	3 4.7	7 5.6	5.8	9.9	6.7	3.3	3.3	3.6	3.8	3.9	4.0
Ouganda			3.3 4	4.2 4	. 8	5.2 4	.6 2.	0 2	3 1.4	2.7	3.5	3.0	3.3	3.6	3.9	1.7 1	.2 1.	.0 1	2 1.1	1 1.4	1.1	1.1	6.0	1.0	1.2	1.2	1.3	1.2	1.0
Zambie	2.1	1.8	2.0 2	2.4	3.6	4.7 7	.0 6.5	5 2.	0.9 9	7.3	0.9	0.9	5.3	6.2	5.4	5.1	.6 4.	.7 2.	1 3.4	4 4.1	5.1	5.1	5.6	2.0	1.9	5.0	2.5	1.7	1.6
Zimbabwe	- 1	- 1	2.0 2	2.7	1.4	3.3 3	.1 3.	9.	1 2.5	3.3	3.0	3.3	5.3	3.3	3.9	2.8 4	1.0 6.	.0 3.	9 2.4	1 2.5	1.6	1.7	3.9				1.0	3.6	4.5

11	1980 1981 1982	981 1		1983 1	1984 1	1985 1	1986 1	1987	1988 1	1989 19	1990 19	1991 19	1992 19	1993 1994	94 1995	95 1996	96 1997		1998 1999	99 20	2000 2001	01 2002		2003 200	2004 2005	05 2006	06 2007	07 2008		2009 20	2010
Angola																43	43.6 37.1		25.1 44	44.2 48	48.7 39	39.0 31.9		30.3 30	30.8 35	35.0 40.2	1.2 37.1	7.1 41.2		24.2 33	33.0
	2.3 1	11.3	9.9	7.1	10.6	15.6 2	20.7	22.3 1	16.2	21.6 1	19.1	23.9 20	20.7 17	17.5 18	18.7 17	17.9 16	16.0 19	19.3 20	20.5 11	11.7 23	23.3 23	23.7 18.1		18.7 17	17.3 16	16.6 16.8		17.3 12	12.0 12	12.4	9.0
Burkina Faso																															
Burundi																															
Cameroun				7.7	7.3	8.0	8.2	5.7	5.0		3.5	3.2	3.1 2	2.1 2	2.8 3	3.0 2	2.8 3	3.6	3.4 2	2.2 4	4.9 4	4.6 4	4.9 4	4.1 3	3.9 5	5.0 6	6.8 6	6.4 7	7.6 4	4.8	4.5
Cap-Vert	1.0	1.3	2.1	2.0	1.7	8.0	9.0	9.0	0.3	0.2																					
République centrafricaine																									0						9.3
Tchad																								7	2.5 4	4.6 12.2		16.8 20	20.8	8.5 16	16.0
Comores																															
ue du Congo	8.0	17.8 19.1		18.2 2	22.3 2	22.4	11.0			1.6 1	15.7	13.2 13	11.4 12	12.4 14	14.1 12	12.4 16	16.4 21	21.9 12	12.0 19	19.0 20	20.3 21	21.0 18	18.9 20	20.8 21				31.9 39	39.9 20	20.6 29	29.6
																									0.2 0	0.9	1.5 1				1.1
Gui née équatorial e													1.9	2.7 3	3.0	2.7 10					15.1 23								-		26.9
Ethiopie																															
	20.7 25.9 26.1	5.9		23.6 2	26.4 2	25.4	17.9	6.2	6.5	5.8	3.5	6.2 10	10.6 10	10.3 14	14.0 19	19.0 19	19.3 18	18.1 18	18.8 16	16.3 22	22.6 21	21.8 17	17.7 16	16.6 16	16.6 19	19.8 20	20.3 17	17.3 21	21.1 17	17.6 15	15.2
Gambie																															
Ghana																															
Guinée						1.0	7.6	8.7	6.4	7.5	8.5	8.4	5.5	4.4 3	3.0	3.0 2	2.7 3	3.0 2	2.8 2	2.4	2.7 2	2.8 2	2.3 1	1.5 2	2.1 3	3.6 4	4.5 3	3.3 3	3.6	3.3	3.9
Guinée-Bissau																															
Kenya																															
Lesotho																															
Madagascar																															
Malawi																															
Mali																					0.8 0	0.9	0.9	0.8 0	0.7 1	1.3 1	1.1 2	2.6 2	2.3 2	2.3	2.5
Maurice																															
Mozambique																									0		0.0	J			0.0
Namibie										3.8	3.6	1.8	0.2	1.0 1	1.4	1.3 1	1.0 0	0.8 2	2.8 0	0.9	1.5 1	1.7 2	2.6 4	4.3 0	0.5 1			0.8 2	2.4 2		1.3
Niger																										0.3 1	1.9			1.4	0.5
m	25.9 1	19.3 16.0	_	12.1	14.2	10.1	15.8	17.7	16.0	20.5 2	28.4 2	25.5 28	28.3 28	28.6 17	17.5 8	8.8	8.4	9.0	5.2 20	20.2 31	31.2 31	31.5 20	20.7 24	24.1 28	28.7 32			(7			14.5
Rwanda																															
Sao Tomé-et-Principe																								2	2.8 3	3.2 3	3.2 3	3.0 3	3.5	1.2	2.4
Sénégal																															
Seychelles																															
Si erra Leone																															
Þ	3.0	3.9	2.7	2.0	2.1	1.7	2.4	2.5	1.4	1.2	1.0	0.9	0.4	0.2 0	0.2 0	0.3 0	0.3 0	0.3 0	0.2 0	0.3	0.3 0	0.3 0	0.4 0	0.5 0	0.5 0	0.5 0	0.6 0	0.7 0	0.8	0.8	9.0
Swaziland																															
Tanzanie																															
Годо	2.4	3.3	5.9	1.9	2.4	7.0	0.9	3.4	3.2	4.2	2.5	1.6	1.5	0.6 2	2.1 2	2.5 1	1.4 1	1.2 0	0.7 0	0.5 (	0.2										
Ouganda																															
Zambie														J	0.2 0	0.6 0	0.6	0.6	0.3 2	2.1	2.5 2	2.2 0	0.0	0.0	0.0	0.1 0	0.6 1	1.4 1	1.4	1.1	2.1
Zimbabwe																															١